

*Res perit domino* ou les  
tribulations de l'objet trouvé.

—

—

N. B. : Les citations qui ouvrent chaque chapitre sont extraites du livre de M. Toullier, *Le droit civil français suivant l'ordre du code*, Société typographique belge, Bruxelles, 1837.

—  
Ὡσπερ σάρμα εἶκη κεχυμένων ὁ κάλλιστος, φησὶν  
Ἡράκλειτος, [ὁ] κόσμος.

[« Le monde le plus beau, disait Héraclite, est comme  
un tas d'ordures, répandues au hasard. »]

Théophraste, *Métaphysique*, 15, 7 a 10.

—

« La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. »

Mt 9, 37.

—



# I.

Où l'on apprend que les objets flottent aux quatre vents.

Liv. II. — pp. 17-18.

**64.** [...] Avant l'établissement de l'état civil, la terre n'était à personne, les fruits étaient au premier occupant. Les hommes répandus sur le globe vivaient dans un état que les auteurs, qui ont écrit sur le droit naturel, ont appelé communauté négative, à la différence de la communauté positive, dans laquelle plusieurs associés ont en commun la propriété d'une chose indivise, qui leur appartient chacun pour une certaine portion.

La communauté négative, au contraire, consistait en ce que les choses communes à tous n'appartenaient pas plus à chacun d'eux en particulier qu'aux autres, et en ce qu'aucun ne pouvait empêcher un autre d'y prendre ce qu'il jugeait à propos, pour s'en servir dans ses besoins. Ainsi, cette expression doctrinale de communauté négative ne signifie pas autre chose que le droit primitif et indéterminé qu'avaient originellement tous les hommes de se servir des biens que la terre leur présente, tant que personne ne s'en était encore emparé.

**65.** C'est ce qu'on appelle le droit du premier occupant. Celui qui s'emparait le premier d'une chose, acquérait sur elle une sorte de propriété passagère, ou, pour parler plus exactement, un droit de préférence que les autres devaient respecter. Ils devaient lui laisser cette chose pendant qu'il la possédait ; mais après qu'il avait cessé de s'en servir ou de l'occuper, un autre pouvait s'en servir ou l'occuper à son tour [...]

[...]

**67.** Ainsi, suivant une comparaison de Cicéron, le monde était comme un grand théâtre appartenant au public, et donc chaque place devient la propriété du premier occupant, pendant qu'il juge à propos d'y rester, sans qu'il puisse empêcher un autre de l'occuper après qu'il l'a quittée.

\*

Un samedi matin de novembre, le gantier Mignot, qui s'échinait à retrouver son honneur, se présenta en grande pompe sur le parking du *Carrefour* de Condé-sur-Noireau. Il était fort tôt, quelques clients bravaient le froid en attendant sagement devant les portes automatiques de la galerie commerciale, qui devait ouvrir d'une minute à l'autre. Du reste, c'était un samedi, et bientôt les consommateurs devaient affluer de tous les recoins de la ville, et jusque de ses plus lointaines banlieues, pour faire leurs provisions de la semaine. Mignot se saisit d'un caddie qu'on avait abandonné là, peut-être parce que l'une de ses roues était grippée, et qu'il peinait maintenant à remplir sa fonction de caddie. Il le coucha sur le flanc, au milieu de cette agora de bitume presque déserte, grimpa sur le chariot de métal, astucieusement transformé en tribune, et prit une nouvelle fois la parole.

La question politique ne devait pas être séparée selon lui de la question ontologique, et avant de s'interroger bêtement sur les lois et les types de gouvernement, il fallait regarder un peu comment fonctionnait le monde, autour de nous ; il fallait ouvrir les yeux en grand, comme le faisaient tous les gosses ; s'étonner de ce qui était là, sous le nez de tout un chacun, comme s'en était étonné l'un de ses vieux amis, qu'il surnommait le Stagirite. On ne pouvait pas écrire des constitutions en veux-tu en voilà, et les imposer comme ça à tous les hommes, si l'on n'avait pas percé d'abord les secrets de la nature, ou à tout le moins ceux qui

gouvernaient l'arrangement de notre environnement quotidien. Trop de systèmes politiques, proclamait-il, et en particulier celui qu'il nommait le « capitalisme », refusaient de prendre en compte l'organisation formelle du monde matériel, et s'étaient même élevés contre elle, plutôt que de plier humblement devant ses exigences. Il fallait dire qu'un petit nombre y trouvait son compte, et maintenait les masses dans l'ignorance, pour s'emparer plus facilement de tous les trésors de la planète. Somme toute, le concept de propriété privée, car c'était bien de cela qu'il s'agissait, concept sur lequel les philosophes avaient disputé pendant des siècles, et que chacun semblait admettre aujourd'hui comme le plus sûr fondement d'une société juste et prospère, le concept de propriété privée n'avait de sens qu'à l'intérieur d'une ontologie fallacieuse, incompatible avec celle qui régissait effectivement le monde extérieur ; et en ce sens, oui, la question de la propriété était bien la question fondamentale.

L'heure tournait. Quelques badauds s'étaient agglutinés autour du caddie et regardaient le gantier, un peu hébétés, sans savoir jusqu'à quel point ils devaient prendre la harangue au sérieux. Mignot pourtant continuait, indifférent aux hésitations de l'assistance clairsemée. Toute forme de réflexion visant à aménager les conditions de la vie en commun devait intégrer le fait que les hommes pensent et évoluent dans une ontologie d'*objets* — autrement dit que le monde du sens commun était bel et bien peuplé de morceaux de matière tridimensionnels stables, persistant dans leur être. Les dernières envolées de la physique, et en particulier de la physique quantique, avaient fini par leurrer les phénoménologues, en occultant les résultats modestes de l'ontologie populaire et de la « physique naïve », qui restaient incontournables pour la bonne conduite des affaires de la cité. Les choses en effet, les choses telles qu'elles s'offraient à nous, dans leur complet abandon, ne se fondaient pas les unes dans les autres comme les quarks ou les bosons ; chaque objet était un tout relativement autonome, individué par des frontières spatio-temporelles closes et continues, qui le séparaient des objets alentour, et d'abord de son milieu — avec lequel il pouvait toutefois entretenir des relations fort complexes. Et non seulement les objets répondaient à des critères d'individuation très stricts, mais chacun d'entre eux pouvait être divisé à l'infini, en autant de morceaux qu'on voulait, si tant est que l'on disposât des outils adéquats pour venir à bout d'une opération de cet ordre.

Arrivé à ce point de son exposé, le gantier sortit une miche de pain rassis de sa sacoche et la présenta religieusement à la foule, avec une gravité christique, avant de la rompre, et de lever maintenant ses deux mains vers le ciel, tout de même que les deux quignons ainsi tirés du néant. D'un, il était toujours possible de faire deux ; tout objet pouvait être divisé en deux objets nouveaux, eux-mêmes divisibles, *et sic ad infinitum*. Autrement dit, il n'y avait pas d'éléments primordiaux insécables, il n'y avait pas d'atomes dans l'univers. Ou encore : tout ce qui avait été uni pouvait être désuni. Et ce qui valait pour le pain valait pour l'ébène, mais également pour la bakélite, l'obsidienne ou le titane. On pouvait même détacher de la Terre des fragments immenses, c'était là le funeste travail des *bouteurs*, qui refusaient de s'en tenir aux morceaux que le monde leur tendait ; mais il serait question de ce point beaucoup plus tard.

Tout cela, en vérité, était insuffisant. C'était toute la physique aristotélicienne qui était à revoir, du fait de ses conséquences politiques immédiates. Non, les objets n'avaient pas de « lieu propre », qu'ils tendaient à vouloir rejoindre, ou vers lequel ils étaient transportés, chaque fois qu'ils en étaient détachés, comme le stipulait la *Physique* en 208b12, 211a4 et 212b31. C'était même tout le contraire. Les objets du monde, loin d'être des *corps-morts*, plantés solidement sur le plancher des vaches, et auxquels les hommes pouvaient s'amarrer en toute sécurité, étaient en vérité des *corps flottants*, c'est-à-dire des *astéroïdes* ou des *épaves* — Mignot employait souvent ce dernier terme, qu'il avait emprunté au vocabulaire juridique —, portés au gré des courants marins ou chahutés par les sursauts gamma. Voilà, le monde des hommes était peuplé d'épaves, c'est-à-dire d'objets errants, à la dérive, d'objets farouches qui s'égarèrent en s'enfuyant ; des objets vagabonds qui venaient s'échouer ici ou là, en fonction des caprices de la houle, avant de reprendre le large. Après tout, les épicuriens n'avaient-ils pas postulé l'existence du vide à seule fin d'expliquer les infinies pérégrinations des choses, et la joyeuse turbulence qui animait les pièces du grand puzzle de la nature ? Car à travers les mers et les terres et les hautes régions du ciel, mille corps se mouvaient sous leurs yeux, en tout sens et de mille façons ; mille corps qui, sans l'existence du vide, auraient non seulement été privés de ce mouvement inquiet, mais n'auraient encore jamais pu être engendrés, puisque la matière, pressée de toutes parts, serait inéluctablement demeurée en repos.

Et peut-être que les arbres étaient enracinés profondément dans le sol, mais cela n'y changeait rien, les arbres étaient des corps flottants au même titre que les autres. C'était toujours comme ça. On pouvait regarder un arbre un jour, il était cloué là, immobile, et le lendemain il avait disparu, emporté par une crue de la rivière, par une grosse bourrasque, par les services de voirie, emporté on ne sait trop comment par on ne sait trop qui, et emporté pourtant. Les arbres aussi mettaient les bouts, quand ça leur passait par la tête, tout de même que les pylônes, les minarets et les buildings. Jamais les choses n'étaient fichées définitivement dans la croûte terrestre. Elles restaient en suspens dans l'espace, sans soutien, comme les astres errants du Galilée de Bertolt Brecht. D'autant que la théorie du gantier, nous le verrions par la suite, n'épargnait pas les hommes. Et c'était peut-être ça, le sens du mot « déréliction ». Les hommes en effet n'étaient jamais que des épaves d'un genre singulier, jetées au beau milieu des épaves, et ballottées sur le dos de la terre — qui reposait sur l'eau, et flottait elle-même à la manière d'un morceau de bois, comme l'avait remarqué Thalès de Milet.

A en croire Mignot, il était incongru de dissocier l'anthropologie et l'ontologie, puisque la première devait toujours s'exprimer, clopin-clopant, dans le cadre exigü fixé par la seconde. Si le répertoire des formes naturelles pouvait sembler infini, il était à tout le moins borné par les exigences des lois de nature, et plus généralement par l'ontologie du milieu dans lequel ces formes s'épanouissaient. Et c'était valable *a fortiori* pour les êtres humains, dont l'anatomie reflétait à sa manière les conditions du monde sensible. Mignot, qui évoquait d'abord l'oeil, les alvéoles pulmonaires et l'articulation du pied, insistait ensuite sur la main, dont son métier l'avait amené à percer tous les mystères. La main préhensible, voilà selon lui ce qui distinguait l'homme et les grands singes du

reste du règne animal. Et les êtres anthropoïdes, dans la mesure où ils pouvaient librement se saisir des objets qui les entourent, dans la mesure encore où ils pouvaient les fragmenter ou bien les réunir, pour en produire de nouveaux, apparaissaient dès lors comme les organismes les mieux adaptés à l'ontologie du monde mésoscopique. Il y avait un lien d'essence entre la main, où chaque muscle était comme une bouche, et les épaves vaguant à la surface du monde. Et l'univers était lui-même comme un grand chalet suisse, fait uniquement avec des gants — des gants du Tyrol et de Turin, des gants paille, réséda, sang de bœuf ; des gants de toutes les couleurs qu'il nous revenait d'enfiler les uns après les autres, au hasard de l'improvisation, pour le prendre par n'importe quel bout, et à chacun son tour.

Un spectateur plus attentif que les autres, nota que la bouche pouvait jouer un rôle identique à celui de la main, chez les espèces qui en étaient dépourvues, et qu'un oiseau comme *Neophron percnopterus* pouvait transporter des pierres, sur de longues distances, à l'aide de son bec. Mais c'était oublier que Mignot avait tenu bien des mains dans les siennes, et qu'il en connaissait les pouvoirs magnifiques, comme les puissances pernicieuses. Oui, il y avait les becs et les gueules. Il y avait les pattes aussi. Le gantier se souvenait d'une boutade qu'il avait prononcée un jour, le nez au-dessus de sa cuisse de poulet, dans le réfectoire des commis du Bonheur des Dames. « *Encore des volailles qui n'ont que des pattes !* », avait-il fait remarquer à Favier, sans se douter du sens que cela prendrait pour lui, bien des années plus tard.

Les oiseaux avaient des becs et également des pattes, comme les limules et les phacochères. Mais les pattes étaient des organes imparfaits, puisqu'elles échouaient à produire les objets du monde comme biens épaves. Il n'y avait pas d'objets à proprement parler pour une patte, seulement différents genres de surfaces, sur lesquelles prendre appui — Mignot n'hésitait pas à affirmer que les animaux, du moins pour ce qui est du *contact* qu'ils entretenaient avec lui, vivaient dans un monde plat, à *deux dimensions*. On pouvait dire sans doute que les pattes *tendaient* vers la forme-main, qui était apparue relativement tard sur le chemin tortueux de la vie ; elles restaient toutefois bien en deçà de sa perfection ontologique. C'était seulement lorsqu'une main se saisissait pleinement des choses, qu'elle trouvait maniables ou qu'elle rendait maniables, qu'un monde véritablement humain surgissait. Entre la patte et la main, il y avait un gouffre, le gouffre qui séparait le monde des bêtes et le monde des hommes. Et ce gouffre était un gouffre ontologique, puisque l'ontologie des animaux était incomplète, ou à tout le moins provisoire. Et de tout cela il y avait une conclusion importante à tirer : les corps flottants aspiraient de quelque façon à être pris. Mais c'était aller encore trop vite en besogne.

La main, plus que tout autre organe, permettait en effet non seulement de se saisir des objets du monde extérieur, de les garder avec soi aussi longtemps que la nécessité l'exigeait, ce qui était beaucoup moins commode avec une gueule ou bec, mais également de s'en séparer au moment opportun, en les lâchant, les rendant par là même à leur statut d'épaves. Comme l'avait noté un philosophe allemand dont Mignot n'arrivait jamais à prononcer le nom, à consonance hollandaise, c'était à l'aide de leurs mains que les hominidés étaient devenus des « chiropraticiens »,

c'est-à-dire des êtres « *qui établissent des relations bizarres avec les choses* ». Et « bizarres » voulait seulement dire « intermittentes » ; car les hommes étaient les animaux qui voulaient parfois se ressaisir des objets qu'ils avaient abandonnés derrière eux. Et c'était un point sur lesquels les philosophes s'étaient arrêtés parfois, mais sans jamais vraiment en tirer toutes les conséquences pratiques. Le gantier pour sa part, voulait insister là-dessus. Le monde était *préhensible*, il y avait une adéquation parfaite entre la main, toujours aux aguets, ressemblant à un fauve prêt à bondir, et les morceaux que la nature nous tendait, et que chaque chiropraticien pouvait prendre et lâcher, plusieurs fois de suite, chaque fois que l'envie lui en prenait.

En un sens, de même que la nature avait voulu être vue, et avait inventé l'œil, elle avait voulue être prise, et avait inventé la main. Depuis le premier matin du monde, les objets étaient là, disponibles, attendant que quelqu'un les attrapât, et s'en servît — mieux, ce sont les objets eux-mêmes qui avaient réclamé d'être saisis ; la vie avait fait le reste, quoique cela ait pu lui prendre plusieurs millions d'années. Et pour Mignot, qui se refusait malgré tout à entrer dans les débats sans fin sur la finalité de la nature, c'étaient encore les fragments du monde, après nous avoir rendus capables de nous en saisir, qui nous appelaient maintenant, qui nous tendaient la main eux-mêmes, s'il lui était permis de faire ce jeu de mots. En définitive, les objets n'attendaient que d'être utilisés, c'est-à-dire touchés, palpés, empoignés, écrasés et balancés par la fenêtre ; il n'en fallait pas davantage pour satisfaire leurs pulsions nomadiques. Une poire n'attendait que d'être croquée ou jetée aux porcs, une géode polie ou lancée fougueusement dans une vitrine, une branche sacrifiée aux dieux ou ployée à l'aide d'une corde, pour faire un arc — c'était bien égal. Le gantier aimait à rappeler cette phrase de son aïeul Blaise Passant ou Blaise Pascal, qui répétait à tout va que « *les objets du dehors nous tentent d'eux-mêmes et nous appellent, quand bien même nous n'y pensons pas* ». Et du fait que nous eûmes des mains, toutes nerveuses et vibrantes d'une immense impatience, du fait encore que les objets nous apostrophassent, à chaque moment de notre vie, il fallait tirer la conséquence suivante, que Mignot avait développée auparavant dans un article intitulé « Capitalisme et kleptomanie » : la kleptomanie — c'est-à-dire la propension obsédante et irrésistible à voler des objets — n'était pas une impénétrable affection pathologique, résistant aux efforts répétés des médecins et des psychiatres, qui la combattaient pourtant à grands renforts de molécules telles que la fluoxétine, la fluvoxamine ou la paroxétine ; non, la kleptomanie était *notre rapport naturel et originel au monde*. Et quand la comtesse de Boves, que les volants de point d'Alençon avaient appelée par le passé, se trouvait devant lui, au milieu de la foule, ce qui arrivait parfois, elle hochait ostensiblement la tête, comme pour excuser ses propres penchants au chapardage.

C'était là que Mignot voulait en venir. Les objets du monde étaient à notre disposition. Autrement dit, et c'est ce qui faisait défaut aux systèmes politiques qui s'ingéniaient à naturaliser la propriété privée, il fallait admettre un *être-à-portée-de-la-main* originaire, comme essence des objets du monde commun, pour autant qu'il était possible d'en faire usage — ce qui valait pour la majorité d'entre eux. Dans cette perspective, un outil n'était pas seulement un artefact qui nous donnait un ordre quant à la manière de l'utiliser, comme si les objets possédaient une

fonction essentielle ou intrinsèque — le gantier évoquait parfois en souriant l'exemple du marteau, qu'un certain Martin Heidegger avait avancé dans un livre réputé illisible, et dont le commerce impartit ne pouvait se réduire à donner des coups, sinon à faire preuve d'un manque d'imagination confondant. Non, il fallait revenir en deçà d'un système infini de renvois fonctionnels, permettant de passer d'un outil à un autre. L'outil, c'était simplement l'objet *disponible*, et même *infiniment* disponible, c'est-à-dire dont il pouvait être fait à peu près n'importe quoi. Et c'était là que le gantier établissait la différence spécifique de l'être humain, dans le grand tohu-bohu des genres et des espèces. L'homme était cet être pour lequel tous les objets, du fait même de leur statut de corps flottant, étaient infiniment disponibles. Et il fallait trouver là l'origine de sa chute, tout de même que celle de son salut.

Un éminent penseur avait dit un jour que la nature était « en haillons », et Mignot disait lui-même que le monde était en lambeaux, que notre environnement était comme une grande décharge à ciel ouvert, un amas d'ordures fluant au hasard, dans lequel il nous revenait de piocher, de picorer, de butiner si ça nous chantait — le monde, comme les livres des Anciens, était à grappiller. Il ne fallait jamais oublier que les premiers hommes (et en particulier *homo erectus*) avaient été des *cueilleurs*, et pas seulement pour se remplir la panse de cloportes et de tricholomes. Nos ancêtres remplissaient également leurs besaces au hasard des rencontres qui ponctuaient leurs infinis trajets, dans le grand futoir de la nature, où tout était bon à glaner. Surtout, rien n'avait changé depuis Adam et Eve, et Mignot prenait toujours soin de marquer un léger silence avant de prononcer sa première thèse, qu'il jugeait heureuse pour tous les hommes, et qui devait lui attirer les ennuis que l'on sait : « Nous vivons dans un monde d'objets trouvés. » En d'autres termes, qui ne prendraient leur sens qu'un peu plus tard, les poissons attachés restaient des poissons perdus, irrémédiablement.

Pour clarifier les choses, Mignot avait forgé le concept de « trouvaille ». Dire que tous les objets de ce bas-monde étaient des trouvailles, c'était dire que *de droit*, ils n'appartenaient pas plus à chacun de nous qu'à tous les autres ; dire encore que la terre n'était à personne et les fruits à l'humanité entière, à n'importe qui, au premier qui passait ou au dernier des derniers, donc que les objets échappaient toujours, dans l'absolu, à ceux qui les avaient produits, et à ceux qui s'efforçaient de les retenir auprès d'eux — car les objets du monde étaient épaves, partout les choses flottaient à la dérive, dans le méli-mélo métropolitain. En somme, sur ce point, le gantier n'avait rien à ajouter aux propos de Cicéron, qui avait écrit quelque part qu'« *il n'y a pas de biens propres par nature* » (*sunt autem privata nulla natura*). Dire que tout objet était un objet trouvé, c'était dire qu'un objet était fondamentalement *sans maître, ceteris paribus* ; que les objets ne se laissaient pas dominer, quoi qu'on en fit. Et réciproquement, c'était dire qu'un objet était toujours déjà perdu pour celui qui l'avait débusqué, qu'il n'y avait pas d'objet qui se laissât attacher définitivement, et même qui se laissât attacher tout court. Tôt ou tard — l'expression « tôt ou tard », qu'il avait empruntée aux zéloteurs de la main invisible, revenait régulièrement dans la bouche de Mignot — quelqu'un d'autre s'en saisirait. Bien sûr il y avait la main, qui élevait l'homme au-dessus de toutes les autres espèces animales, mais le gantier aimait à considérer les choses à rebrousse-poil, et

précisément, il n'y avait *que la main*, tout le reste était de la poudre aux yeux, un micmac à grande échelle combiné par une tripotée de fesse-mathieux, pour déposséder la gente humaine. Dans ces conditions, « corps flottant », « bien épave », « objet trouvé », tout de même que « poisson perdu », étaient quelque forme de pléonasme, puisqu'un objet était *par définition* toujours là, jeté devant nous, en suspension dans le milieu ambiant, disponible, attendant seulement qu'on le ramasse, afin de l'emboîter dans nos machines désirantes en folie ; avant de nous en délester pour en emboîter d'autres, à l'infini.

Tout cela bien sûr exigeait de plus amples explications. Mais il importait avant tout à Mignot de mettre ses auditeurs en garde. Les thèses qu'il développait ne devaient surtout pas les conduire à se replier sur leurs petites propriétés privées, à s'entourer de tous les chiens qui passaient, bien au contraire ; ces thèses étaient d'abord une occasion inespérée de *changer de vie*. Car si les hommes étaient impuissants devant l'ontologie qui régissait leur biotope, s'ils étaient contraints de céder devant ses requêtes immuables, ils pouvaient du moins y chercher l'occasion de leur liberté, plutôt que celle de leur servitude. Sans y paraître, c'était bien la question de l'émancipation que le gantier adressait à ses congénères. Et sa réponse était nette et tranchée. Puisque les hommes, du point de vue de leur anatomie, étaient adaptés à leur environnement, il suffisait à chacun d'entre eux de se réconcilier avec le monde, c'est-à-dire avec l'ontologie d'objets trouvés qui en commandait l'agencement général, pour retrouver sa liberté d'autrefois — pour redevenir un « inventeur », c'est-à-dire un batteur de grèves qui ne s'en serait pas tenu aux épaves jonchant le littoral. Et le gantier exaltait les aventures de Labouise et Mailloche, qui exerçaient eux-mêmes la fière profession de « ravageurs », dans une nouvelle de Maupassant, flânant jour et nuit sur la Seine, sortes d'écumeurs d'eau douce, ramasseurs de fortunes flottantes, de fiasques vides qui vont au courant la tête en l'air avec un balancement d'ivrogne, de morceaux de bois précieux partis à la dérive, et soulageant à l'occasion les poches des noyés qui filaient entre deux eaux. N'était-ce pas une assez grande resserre que le monde ?

Mignot rappelait cependant que les juristes romains, et en particulier les jurisconsultes Gaius et Papinien, avaient établi une distinction scélérate entre les choses susceptibles d'appropriation privée (*res in patrimonio*) et celles qui ne l'étaient pas (*res extra patrimonio*). Dans cette seconde catégorie, ils avaient placé non seulement les choses consacrées aux dieux (*res sacrae*) et les sépultures (*res religiosae*), mais surtout les biens qui étaient à l'usage de tous, comme l'air, la mer et ses rivages (*res communes*), les choses non encore appropriées (*res nullius*) et les choses abandonnées (*res derelictae*). Or, pour le gantier, non seulement la distinction entre les *res nullius* et les *res derelictae* était absurde, puisque rien ne les distinguait les unes des autres, également sans maîtres, la possession passée pouvant difficilement s'inscrire *dans la chose elle-même* — ce que le concept de « trouvaille » tendait à mettre en évidence — ; mais la catégorie des *res in patrimonio* était elle-même désuète, et pour tout dire criminelle, puisqu'à bien y regarder aucun objet n'échappait au statut d'objet trouvé, c'est-à-dire à celui de *res nullius*, qui réenveloppait tous les autres. En vérité, la distinction initiale ne profitait, on le verrait par la suite, qu'aux propriétaires eux-mêmes, c'est-à-dire en dernier ressort aux Empires, qui s'étaient arrogés de longue date le monopole des

*res extra patrimonio*, le monopole du droit d'épave. Le droit romain, qui avait inspiré tout le droit moderne, était politiquement orienté. Autrement dit, le *Corpus Iuris Civilis* était une arme de guerre dirigée contre l'ontologie populaire, et contre tous les ramasseurs d'épaves, fuyant joyeusement dans le vide intersidéral, avec les planètes, les galaxies et les trous noirs.

Le parking s'était rempli peu à peu, aux alentours de 10h35 on observa même quelques bouchons, sur les voies de circulation qui jouxtaient le centre commercial. Réalisant que ses paroles se noyaient dans le tumulte urbain, le gantier quitta son caddie couché et grimpa sur le capot d'un imposant 4×4, afin que sa voix portât davantage. Tout cela était bien beau, mais le public réclamait maintenant un exemple, ou du moins quelque sorte de paradigme, quelque chose qui lui permit de donner un brin de consistance à tout ce charabia théorique, en le reliant à la vie de tous les jours. Mais Mignot n'en était pas à sa première représentation, et il disposait de nombreux atouts, dissimulés dans ses manches, prêts à être dévoilés au moment opportun.

Il y avait bien un exemple, un exemple canonique même, qui ferait deux apparitions dans le cours de l'exposé. Cet exemple, c'était celui du *bâton*. C'était très simple à comprendre. Il n'y avait pas de différence de nature entre les objets qui nous entourent et les bâtons — « épaves de terre » dans le droit civil — que les enfants trouvaient parfois en jouant dans les bois et dont ils s'emparaient comme s'ils avaient toujours été les leurs. Chaque fois qu'un enfant trouvait un bâton qui lui plaisait — et c'était là une scène originelle, où se jouait quelque chose de notre humanité profonde — il se l'appropriait comme s'il l'avait créé lui-même, et ce bâton devenait comme un prolongement de son corps ; Mignot ne manquait jamais de souligner ce phénomène d'assimilation immédiate que les enfants manifestaient à l'égard de leurs trouvailles. Il évoquait ensuite en riant quelques épisodes funestes de l'histoire, où il avait été question de « rameaux de bois mort », dont certains esprits malhonnêtes avaient voulu s'allouer le privilège absolu. Car il pouvait arriver que les bâtons — comme tous les biens épaves, ou « étrayers » comme le disaient les anciens jurisconsultes — soient déposés sur quelque domaine privé, entouré de fossés, de clôtures ou de remparts. Un dénommé Karl Marx avait pris la défense des gosses, et plus généralement de tous les inventeurs, dans un certain nombre d'articles au style ampoulé, publiés en 1842 dans la *Rheinische Zeitung* ; mais c'était sans compter sur la détermination de la Diète et des députés rhénans. Et de tout cela il fallait rire, parce que ni les fils barbelés, ni les dobermans ne pouvaient corrompre une ontologie, et les gardes forestiers pourraient bien accuser les enfants ou les paysans de Moselle de vol, rien n'y faisait, *de droit* les bâtons appartenaient à ceux qui les avaient trouvés. Et c'était exactement ce qu'avait fait Moïse, pour attraper le bâton créé au crépuscule, sur lequel était gravé le Nom grand et glorieux, le bâton grâce auquel il était destiné à accomplir les merveilles en Egypte ; il avait simplement étendu la main, et il l'avait pris.

Mignot en appelait à l'expérience de chacun. Chacun un jour ou l'autre avait été appelé par un bâton, posé à même le sol ou prisonnier d'un lacis de ronces, parce que chacun avait d'abord été un enfant, avant de devenir un adulte ; et personne n'avait pu échapper à son chant, plus impérieux encore que celui des

sirènes de l'*Odyssee*. Surtout, et il était requis d'insister sur ce point, les bâtons trouvés — comme n'importe quelle trouvaille, dont ils représentaient précisément l'archétype — n'avaient jamais de fonction préétablie. Les gamins s'en servaient toujours de multiples manières, passant de l'une à l'autre au cours de la même après-midi de vacances, les prenant tour à tour pour un glaive, un sceptre ou une longue-vue leur permettant d'observer les soucoupes volantes et les aéroolithes. Car un bâton trouvé était une pure valeur d'usage, la promesse de tous les jeux possibles, de toutes les folies même, le monde qui se donnait en entier à travers l'un de ses innombrables fragments. A quoi bon se compliquer l'existence ? Un bâton était seulement là, disponible, prêt à l'emploi, nous n'avions qu'à nous baisser et à tendre le bras pour l'attraper, s'emportait Mignot.

L'assistance se déridait, timidement. Certains badauds s'essayaient, quoique sans grand succès, à interrompre le gantier, entre deux saillies, pour témoigner de leur enthousiasme ou faire partager le souvenir d'une anecdote ; et alors qu'il prononçait ces dernières paroles, une vieille femme frappa à plusieurs reprises dans ses mains.

Attendez, attendez, s'exclama Mignot. La scène de la découverte du bâton ne devait jamais être séparée d'une seconde scène, qui lui faisait toujours suite, tôt ou tard, et lui donnait rétrospectivement tout son sens. Cette seconde scène était celle de l'abandon de la trouvaille. Car rapidement, du moins le gantier croyait-il l'avoir constaté, l'enfant se désintéressait de son trésor, qu'il jetait derrière lui, parce qu'il en avait trouvé un autre, plus grand, plus solide, ou simplement parce qu'il avait conçu un jeu nouveau, qui n'en recommandait pas l'usage. Ça pouvait être spontané, inattendu, mais ça pouvait aussi s'étaler dans le temps, s'éterniser parfois ; l'enfant ramenait le bâton à la maison, le mettait en lieu sûr, à l'insu de ses parents, le ressortait une fois ou deux peut-être, avant de s'en désintéresser pour de bon, ce qui ne manquait jamais d'arriver, *tôt ou tard* — à moins qu'il se soit agi d'un bâton inouï, fait du saphir du trône de la Gloire, alors l'enfant y graverait ses propres initiales et il fendrait la mer des Roseaux, ô doigt de Dieu ; mais nous n'en étions pas là encore.

Mignot continuait. Sitôt qu'un bâton était abandonné, un nouvel enfant pouvait s'en saisir, au vu et su du premier, et cela donnait lieu à d'étranges chamailleries. Car celui-ci, voyant sa trouvaille ainsi réhabilitée, objet d'un intérêt nouveau, regrettait le plus souvent de l'avoir abandonnée, et souhaitait revenir sur sa décision. On l'entendait dire à l'autre : « C'est moi qui l'avais trouvé. » Et l'autre de répondre : « Je l'ai trouvé aussi, je t'ai vu, tu l'as jeté. » Et dans sa position d'objet délaissé ou abandonné (*res derelictae*), le bâton possédait en effet le statut d'une propriété toute flottante, toute *indécise* (*res nullius*) ; statut qui lui appartenait de manière constitutive. Et si le premier enfant faisait valoir son privilège de premier inventeur, ou de premier occupant, un troisième larron viendrait clore le débat en arguant qu'il l'avait trouvé d'abord, le jour d'avant, qu'il n'y avait pas de litige possible, ce bâton lui revenait de droit. Hormis que ce troisième larron, comme les deux autres, se trompait. A celui qui l'a trouvé, un bâton revient toujours *de fait*, jamais *de droit*, car de droit un bâton revient à tous, de même que tous les bâtons reviennent à chacun, personne n'y peut rien, il faut

trouver là l'occasion de notre liberté, plutôt que celle de notre servitude, comme le répétait infatigablement le gantier. Et ce qui valait pour les bâtons dans la nature valait pour tout le reste, que l'on se trouvât au grand air ou dans les maisons, dans les magasins de nouveautés ou dans les bibliothèques. Tout était à prendre et à laisser. Le monde était un grand fouillis d'épaves, où un banquier ne retrouverait pas ses lingots.

Cela résumait parfaitement ce qu'il convenait d'appeler le « paradoxe de l'objet trouvé ». Avant de s'approprier une chose épave, Pierre devait s'assurer qu'elle n'appartint à personne. Mais si elle n'appartenait à personne, elle revenait tout autant à Luc, à Sophie ou même à Philémon ; au fond, c'était parce qu'elle appartenait à tous, et *a fortiori* aux autres, que Pierre pouvait la prendre pour lui-même. Mais dans ces conditions, qu'est-ce qui pourrait bien empêcher Luc, Sophie ou Philémon de venir la lui réclamer, à tout moment, et sans qu'ils aient besoin de lui donner la moindre raison, voire même de la lui prendre de force ? « Je l'ai vue le premier », voilà la seule réponse qui viendra à l'esprit de Pierre, qui connaissait le droit romain. *Res nullius primo occupanti*. Mais sans doute Sylvie l'avait-elle vue bien avant lui et s'en était détournée, pour vaquer à d'autres occupations, avant d'y revenir. Eût-il fallu qu'elle gardât sa trouvaille entre les doigts, pour que celui-là y renoncât sans broncher ? Mais Pierre se contraindrait alors, *ipso facto*, à garder sous la main chacun des objets qu'il avait trouvé lui-même, tout au long de sa vie, pour crouler rapidement sous leur poids. Surtout, à celui qui invoquait le droit du premier occupant, les survenants pourraient toujours répliquer : « *C'est bien parce que tu as eu longtemps la jouissance de cette chose, qu'il est juste de la céder aujourd'hui à un autre.* » Et c'est là que le gantier souhaitait en venir, la propriété commençait et s'arrêtait avec le fait originaire de l'usage, c'est-à-dire de la *préhension*. Les mains s'ouvraient et se fermaient, elles prenaient les objets et les lâchaient, elles vagabondaient d'une trouvaille à une autre, inlassablement. Tout ça pour dire qu'il n'y avait pas de droit du *premier* occupant, de droit de *première main* ; il y avait seulement le droit de l'occupant, qui était le droit du *manipulateur*. En d'autres termes, il y avait le privilège inaliénable de la main ; et ça s'arrêtait là. Et Mignot énonçait ce principe simple : il ne fallait jamais lâcher un objet aussi longtemps qu'on souhaitait s'en servir ; et réciproquement, il ne fallait jamais garder un objet dont on n'avait pas expressément besoin. Celui qui s'encombrait du superflu manquerait toujours de place pour le nécessaire. Autrement dit, mais c'était brûler quelques étapes, la thésaurisation était contre-nature. Du reste, qu'on le veuille ou non, le paradoxe de l'objet trouvé ne pouvait pas être réduit, et c'était à vouloir le résoudre que certains avaient lancé le funeste mouvement de la propriété privée, qui était le mouvement de l'économie. Ce paradoxe, il suffisait au contraire de s'en accommoder, c'est-à-dire d'inventer un mode de vie qui allât dans le même sens.

Pour les mêmes raisons qui permettaient à quelqu'un de se saisir d'un objet qui traînait là, un autre pouvait le lui prendre sitôt qu'il avait le dos tourné ; et dans ces conditions, les objets ne cessaient pas de passer d'une main à une autre, ils voyageaient bien mieux que les hommes, par les chemins qui font le tour de la mer. Et ce n'était pas seulement de l'ontologie, c'était aussi de la politique. Bien entendu, et ce n'était pas Mignot qui aurait manqué de le faire remarquer, si tous les objets

étaient *de droit* des objets trouvés, des corps flottants, des *res nullius* ou encore des poissons perdus, *de fait*, la plupart d'entre eux échappaient à ce bienheureux statut, ou du moins *tendaient* à y échapper. *De fait*, la plupart du temps, les poissons perdus étaient des poissons attachés, les corps flottants des corps-morts, les *res nullius* des *res in patrimonio* et les objets trouvés des propriétés privées, oui, il fallait bien l'admettre à un moment ou un autre, pour les besoins de la démonstration. Mais pour résoudre cet écart entre le fait et le droit, le gantier, grand admirateur de Jean-Jacques Roubaud, qui avait cédé lui-même à l'appel des pommes et des rubans, répétait cette remarque aux conséquences vertigineuse, qu'il croyait avoir lue chez le philosophe normand : *La distinction entre la rareté organisée de l'état civil et l'abondance de l'état de nature, c'est-à-dire la distance entre le fait et le droit, n'avait jamais été qu'une simple décision à prendre.*

*De fait*, un objet était toujours à quelqu'un. Mais l'ontologie fallacieuse de l'économie nous jouait encore quelque vilain tour, car elle était précisément une ontologie *de fait*, non pas une ontologie *de droit*, comme toute ontologie qui se respectât. Précisément, le capitalisme attribuait à l'accident le statut de l'essence, en naturalisant ses conditions d'apparition intra-mondaines. En d'autres termes, le capitalisme était une formidable supercherie ontologique. Car un objet n'est jamais à personne, tout juste certains le tiennent-ils parfois entre leurs mains, le temps de s'en servir, et puis s'en vont. Pour le dire dans le vocabulaire des philosophes, il n'y avait pas de *relations internes*. Et hypostasier la relation d'appartenance, pourtant toute formelle, toute extérieure, toute hasardeuse, transformer la contingence en nécessité, la propriété passagère en propriété permanente, voilà ce qui s'était avéré foncièrement profitable pour les classes possédantes ; voilà ce qui avait permis au sujet capitaliste d'en finir avec l'ontologie des biens épaves, et de s'arroger dictatorialement l'or voyageur que les cent mains de la tempête jettent à l'inconnu qui marche aux horizons.

## II.

Où l'on apprend que les voleurs se défient des voleurs.

Liv. III. — p. 185.

**30.** *Quant à l'invention, c'est une espèce d'occupation qui s'applique particulièrement aux choses mobilières et que le droit civil a extrêmement modifiée. Il faut distinguer, 1° les choses qui n'ont encore appartenu à personne, ou dont l'ancien propriétaire ne peut plus être connu ; 2° les choses abandonnées pro derelictis habitus ; 3° les choses perdues par l'ancien propriétaire, appelées par l'ancienne jurisprudence des épaves ou espaves. Ce mot ne signifiait originairement que les animaux effarouchés qui s'étaient égarés en s'enfuyant [...]*

**31.** *Les choses qui n'ont appartenu à personne, les choses abandonnées et les choses perdues, sauf, en ce dernier cas, la restitution au propriétaire, s'il est connu ou s'il réclame, appartenaient au premier occupant ou à l'inventeur, suivant le droit naturel, dont les dispositions étaient suivies presque en tout par le droit romain, avec quelques modifications nécessitées par l'introduction de la propriété permanente.*

**32.** *Mais la législation du moyen âge, et les lois des peuples qui envahirent l'empire Romain, attribuèrent toutes ces choses au fisc ou aux seigneurs, dans presque toute l'Europe. Ces dispositions passèrent dans nos coutumes et dans les ordonnances de nos Rois. L'assemblée constituante abolit la féodalité, et l'art. 7 du tit. I de la loi du 20 avril 1791, décrétée le 13, porte que les droits d'épaves, de déshérence, etc., n'auront plus lieu en faveur des ci-devant seigneurs. Mais cette disposition laissa subsister les droits du fisc. L'art. 3 de la loi du 22 novembre 1790 sembla même les étendre, en déclarant que tous les biens et effets meubles ou immeubles, déclarés vacants ou sans maître, appartiennent à la nation. Cette disposition a passé dans l'art. 539 du code civil.*

*L'art. 713 dit d'une manière plus concise, mais aussi générale, que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la nation.*

\*

Quelqu'un reprocha à Mignot d'adopter depuis le début de son exposé le point de vue de Sirius, et de ne pas tenir suffisamment compte des conditions réelles ; d'être un doux utopiste en somme, car les belles paroles ne pouvaient pas avoir raison des faits. Le gantier s'énerva un peu, nous allions y arriver aux conditions réelles, aux faits, nous y étions même, c'était justement là-dessus qu'il souhaitait poursuivre son récit. Il fallait expliquer en effet l'origine de ce déplorable écart entre le droit et le fait, entre les choses épaves de la *communauté négative* et les propriétés permanentes de la *communauté positive*. Or c'était à saint Augustin que l'on devait d'avoir éclairci ce point décisif. En effet, quelque part dans le livre deuxième des *Confessions*, il avait écrit — et Mignot prenait toujours un ton solennel pour déclarer saint Augustin — : « *Votre loi, Seigneur, condamne le larcin, une loi gravée dans le cœur des hommes, et que leur iniquité même n'abolit pas. Quel voleur accepte qu'on le vole ? (Quis enim fur aequo animo furem patitur ?)* » Tout était là. Non seulement cette dernière phrase permettait à elle seule de résoudre le mystère de l'existence de la propriété privée, dans un monde peuplé de corps flottants, mais elle saisissait également quelque chose de l'homme, toujours préoccupé de refuser à autrui les droits qu'il s'attribuait gracieusement à lui-même.

Les spectateurs, qui n'avaient pas cessé de marmonner pendant la première partie de l'exposé, s'étaient tus, et ils buvaient maintenant les paroles du gantier, comme s'il s'était agi de celles d'un bonimenteur ou d'un sophiste invétéré. Certains même avaient pris soin de déplacer leurs véhicules, pour faire davantage de place autour du 4 × 4. Mignot avançait prudemment. Il s'agissait de ne pas se méprendre sur les paroles du Père de l'Église. Peut-être que l'horreur du vol était gravée au plus profond de chacun, oui, sans doute ; sinon que la tentation, et donc l'amour du vol y étaient gravés tout de même, et en plus grosses lettres encore. De là que le jeune Augustin y ait cédé comme les autres, au cours d'une folle équipée où il avait été question d'une bande de mauvais garçons, de poires blettes et de porcs. Et c'était la conclusion qu'en tirait Mignot : n'en déplût au Très-Haut, l'horreur du vol fonctionnait à sens unique ; elle ne touchait que le vol *dont on était la victime*, jamais celui dont on était le bénéficiaire — elle était seulement l'horreur d'*être volé*. Au fond, si certains condamnaient le vol, c'était pour mieux protéger toute leur petite fortune, qu'ils avaient pourtant glanée ici et là ; c'était parce qu'ils avaient une conscience aiguë de la cible qu'ils représentaient pour tous les nécessiteux du monde, qu'ils avaient dépossédés d'abord. Saint Augustin le reconnaissait lui-même : « *Le riche n'admet pas l'excuse de l'indigence.* » Bien qu'il pratiquât quotidiennement le détournement de fonds, le riche propriétaire avait le larcin en horreur ; et celui qui s'était approprié tyranniquement le verger n'admettait pas qu'on lui dérobat un seul de ses fruits. A voleur, voleur et demi, comme aimait à en plaisanter le gantier. Hormis que pour graver le septième commandement du poussiéreux *Décalogue* — « *Tu ne voleras pas.* » — ailleurs que dans les cœurs, sujets à tous les revirements d'humeurs, les possédants avaient inventé le droit, le droit et la *police*, pour éloigner les détresseurs du butin de leurs propres pillages.

Décidément, les choses étaient plus simples qu'on voulait bien le dire. En somme, l'homme était doté d'une disposition psychologique tout ambivalente : disposition à cueillir les épaves du monde, étalées devant lui par les vagues de la destinée, d'une part ; et disposition à les conserver jalousement d'autre part, c'est-à-dire à vouloir les débarrasser une bonne fois pour toutes de leur statut de corps flottant.

Mignot n'hésitait pas à se répéter, afin qu'il soit compris également de tous. L'homme était psychologiquement disposé à voler (encore que ce terme n'eût à proprement parler aucun sens dans le cadre d'une ontologie d'objets trouvés), à prendre tout ce qu'il jugeait à propos, pour s'en servir dans ses besoins. Pour le gantier, la fable de l'anneau de Gygès — qui avait la vertu de rendre les hommes invisibles — que l'on trouvait dans la *République* de Platon, était une fiction commode, politiquement douteuse, visant à présenter les dangers d'une société où la propriété privée serait absente. Mais elle disait aussi, en creux, que la propriété privée était contraire à certaines inclinations de l'homme, et que personne, s'il pouvait le faire sans que la justice vînt s'y mêler, ne continuerait à en respecter les principes, oh combien regrettables ! Et il ne s'agissait ni de violer les femmes, ni de tuer les hommes ; les chercheurs d'épaves et de fortune, n'en déplaît à Platon, étaient loin d'être des bêtes sauvages. Les hommes avaient seulement gardé quelque penchant naturel, socialement réprimé, mais toujours prêt à ressurgir, à se servir par eux-mêmes, à prendre dans le monde de quoi combler le gouffre béant de

leurs désirs immenses ; trace indélébile de temps lointains où ils trouvaient leur lit au pied même de l'arbre qui leur avait fourni leur repas.

Mais si l'homme était disposé à voler, il était également disposé, et cela constituait un caractère psychologique plus fort encore que le premier, à ne pas être volé. Autrement dit, l'homme souffrait d'un irrépressible penchant à l'*accaparement*. Quelle était l'origine exacte de cette seconde disposition, que d'aucuns avaient jugée contre-nature ? Voilà une question que Mignot éludait le plus souvent, même s'il évoquait parfois les éternelles aspirations de l'homme, désireux de régner sur les choses et sur le monde, de dicter ses propres commandements à la nature, de rivaliser avec les dieux en somme, comme les grenouilles avaient voulu rivaliser avec les bœufs. Et parce qu'il s'agissait là d'un vœu vain (« — *M'y voici donc ? — Point du tout. — M'y voilà ? — Vous n'en approchez point.* »), les hommes rabattaient leurs rêves de domination sur de faméliques lopins de terre et des bibelots absurdes, afin de s'en faire les maîtres comme s'ils avaient à leurs pieds tout l'univers ; trouvant là sans doute quelque menue consolation. Pour que la triste réalité coïncidât avec leurs fantasmes impériaux, ils se persuadaient qu'un carré de terre inculte entouré d'une palissade, ainsi que les vieux rogatons qui traînaient là, égalait le faste des palais de l'Olympe, la magnificence des jardins suspendus de Sémiramis ou les délices des champs Elyséens, qui étaient tout au bout de la terre ; et jamais la fourberie ne leur faisait défaut pour mettre leurs brimborions ou leurs champs de cailloux en lieu sûr, et protéger ce succédané de fortune de l'avidité des hommes, qui voulaient régner — le croirez-vous ? — sur la terre entière.

N'importe comment, ce penchant était là, quel que soit le concours de circonstances qui l'eût amené à se manifester chez *homo sapiens sapiens*. Et si l'inclination à cueillir les épaves du monde signait la gloire de l'espèce, celui-là signait son déshonneur. Car profitant de l'ontologie des biens épaves dans le premier cas, les hommes entendaient bien se battre contre elle dans le second, et à cœur vaillant, défiant les célestes lois de l'univers, pour instaurer ce désert d'égoïsme que certains auteurs avaient appelé la vie. De telle sorte qu'on pouvait leur adresser, à tous ces hypocrites, ce verset de l'épître de saint Paul aux Romains : « *Vous prêchez qu'il ne faut pas voler, et vous volez vous-mêmes !* » Et s'ils se gardaient le plus souvent d'étaler leurs richesses, c'était précisément pour ne pas apparaître aux yeux de l'humanité comme les beaux fripons qu'ils étaient. La belle affaire ! Et Mignot en revenait toujours à saint Augustin. Car la question originelle de la propriété privée était bien la question augustiniennne : *comment voler sans être volé ?* Et cette question mettait l'accent sur le fait que la propriété privée, avant d'être un problème juridique, était d'abord, et avant tout, un problème *technique*.

Dans une ontologie de biens épaves, tout candidat à la propriété privée — au-delà du fait originel de la préhension, dont il avait été question plus tôt — devait rivaliser d'inventivité pour pouvoir faire main basse sur les objets du monde, pour pouvoir lier à soi les corps flottants, les choses vagabondes, toujours prêtes à se faire la malle. Somme toute, il fallait trouver le moyen de maintenir la domination (et ce verbe lui-même, *maintenir*, était pour le gantier matière à moult songeries étymologiques), c'est-à-dire de lutter contre l'ontologie naïve, lutter contre la

fâcheuse, mais tout aussi bien glorieuse, tendance des objets à vouloir s'éclipser, pour se laisser saisir par d'autres mains inquiètes. Délicat problème de la *sauvegarde*, ou du *stockage*. Car tôt ou tard quelqu'un viendrait réclamer son dû, tôt ou tard un butineur passerait dans les parages, fouillant le sable avec des yeux d'avare, tôt ou tard les dépossédés marcheraient sur Versailles, tôt ou tard les voleurs seraient volés à leur tour ; mais plutôt tard que tôt, plutôt demain qu'aujourd'hui. Et de reconduction en reconduction, peut-être parviendrait-on à garder son petit trésor pour les siècles des siècles ? *Peut-être parviendrait-on à voler toujours, sans être volé jamais ?* On le verrait par la suite, les moyens ne faisaient pas défaut aux hommes pour résoudre le paradoxe de l'objet trouvé, pour interrompre la ronde sans fin des épaves en vadrouille.

Herman Melville avait bien résumé la situation, en décrivant les lois utilisées par les pêcheurs américains pour régler les conflits de propriété — monnaie courante chez les chasseurs de baleines. Une même baleine en effet, traquée par plusieurs vaisseaux qui faisaient croisière ensemble, pouvait être frappée par l'un d'entre eux, puis s'échapper, pour finalement être tuée et capturée par un autre. Comment s'y prendre alors pour faire le partage du léviathan ? Le système américain était justement fondé sur la doctrine dite « du poisson attaché et du poisson perdu ». Il stipulait laconiquement qu'un poisson attaché appartenait au harpon attaché à lui, et qu'un poisson perdu appartenait à celui qui l'attrapait le plus vite — ni plus, ni moins. Pour que les choses fussent tout à fait claires, Mignot ouvrit *Moby Dick* au chapitre LXXXIX et lut le passage suivant, dans la belle traduction de Jean Gionot : « *Qu'est-ce qu'un poisson attaché ? Mort ou vif, un poisson est techniquement attaché lorsqu'il est lié de façon ou d'autre au vaisseau, et d'une façon contrôlable, par le ou les occupants : que ce soit par un mât, par une rame, par un câble de neuf pouces, par une ficelle ou par un fil de télégraphe, cela est égal. De même, techniquement, un poisson est attaché lorsqu'il porte un "waïf" ou quelque autre marque de possession reconnue. Car le fait de porter un "waïf" indique justement que l'on a l'intention de s'attacher cette baleine, et qu'on le fera dès que ce sera possible.* » Le gantier reposa son livre en arborant un large sourire. Car tout était là, condensé en quelques lignes, toute sa théorie ramassée à l'extrême, prête à être déployée sous les yeux de l'assistance, d'ores et déjà acquise à sa cause.

Le problème de la propriété était seulement celui-là : comment s'attacher les poissons perdus, qui étaient des biens épaves, au même titre que les morceaux de bois flotté ou les fruits dans les arbres ? Et s'il avait fallu légiférer, c'était bien que les poissons n'étaient jamais attachés pour de bon, une fois pour toutes, parce qu'ils restaient jusqu'au dernier moment, *de droit*, et qu'on le veuille ou non, des poissons perdus. Comment comprendre la quête effrénée d'Achab, sinon comme la tentative désespérée de s'attacher ce qui est fondamentalement inattachable, c'est-à-dire ce qui est toujours perdu d'avance ? « *Je l'ai marquée*, vociférait-il pourtant. *M'échappera-t-elle ?* » Car *Moby Dick*, qui avait fauché la jambe du capitaine du *Péquod* « *comme un moissonneur fauche une tige dans un champ* », c'est-à-dire comme un inventeur s'empare du premier objet qui lui tombe sous la main, portait elle-même les stigmates de toutes les attaches manquées, harpons tordus et tournés dans son corps, hampes brisées de lances sortant de son dos, emmêlements de

lignes qu'elle portait comme une charge ficelée sur elle. Et la tête blanche de la baleine, avec son front ridé, n'était-elle pas en quelque sorte le grand livre ouvert de l'histoire, où se rejouait indéfiniment la même ritournelle, celle des hommes qui voulaient harponner tous les météores, vagabondant sur le corps plein de la terre, et les météores qui continuaient leur course sous le vent, d'une allure paisible de voyageur, indifférents à tant d'efforts ?

Il fallait s'y faire. L'âme humaine évoluait entre l'une et l'autre de ces deux dispositions contraires, incapable de se poser jamais, se réclamant de la première quand on lui opposait la seconde, et réciproquement, du moment que le vol était possible, et qu'on ne se fesse pas voler en retour. (Le gantier suggérait ici que les contradictions, bien mieux que d'empêtrer les hommes, étendaient au contraire leur champ d'action.) En d'autres termes, chaque individu s'arrogeait le privilège de la disposition à l'invention, en la déniait catégoriquement à autrui, afin de pouvoir jouir de ses trouvailles en solo. Les hommes voulaient voler sans être volés, ils voulaient pouvoir se servir sans que les autres se servissent après eux. En ce sens, saint Augustin avait simplement répété ce que d'autres avaient dit avant lui : l'homme était un être de contradiction, une créature bicéphale, voguant inexorablement entre la souille et l'éther, entre la gloire et l'infamie. Et l'économie de marché, dont le gantier connaissait les multiples ressorts, pour l'avoir vue se déployer dans toute sa splendeur, à travers la mécanique à écraser le monde qu'avait inventée Mouret, l'économie de marché avait trouvé dans cette contradiction le principe dynamique qui allait lui permettre d'assurer son implacable empire.

En effet, le capitalisme avait fait d'une double disposition psychologique au libre picorement et à l'accaparement le ressort de toute une *politique*. Pour Mignot, le capitalisme était un naturalisme, il suivait l'âme sur le chemin de sa chute naturelle, reproduisant à l'échelle molaire les mécanismes de la subjectivité humaine. Pour faire simple, le capitalisme flattait le petit voleur qui ne veut pas être volé présent en chacun de nous, tout en s'assurant d'empocher le pactole, au bout du compte. *Pouvoir voler sans risquer d'être volé en retour*, voilà en effet le principe général qui avait présidé au mouvement des « enclosures » — c'est-à-dire à l'expropriation hors de leurs terres des producteurs ruraux et des masses populaires anglaises —, secret de l'accumulation initiale du début du *xvi<sup>e</sup>* siècle, analysée par Karl Marx à la fin du premier livre du *Capital* ; mouvement dont Hannah Arendt avait montré par la suite qu'il constituait la logique structurelle du capital. Car chaque clôture, chaque haie, chaque bouledogue, chaque vigile, chaque brevet, chaque article du *Code civil* tendaient à leur manière à résoudre la terrible question augustiniennne. A ce titre, le droit, qui était une technique parmi tant d'autres, s'efforçait toutefois de les surcoder toutes, en les réenveloppant dans son écheveau de lois, de décrets et de jurisprudences. Et qu'est-ce que le droit de propriété, demandait Mignot, sinon le droit pour un individu d'interdire à un autre individu de lui voler ce qu'il avait volé lui-même à un tiers ?

Pour résumer ce qui venait d'être dit, et marquer les consciences, Mignot annonçait, imperturbable, que le capitalisme était le système politique qui organisait *les conditions de monopole du vol légitime* ; c'est-à-dire les conditions

permettant de conjurer l'ontologie des biens épaves, au profit d'une petite clique, qui réglait les modalités de la *mainmise* — décidément, l'étymologie plaidait en faveur des propos du gantier. Car toute propriété consacrée par le droit était un fait d'empiètement, pareil à celui d'un arracheur de bornes, une institution de l'égoïsme, dont le seul résultat avait été de déposséder la multitude au profit de cette caste, et qu'il avait plu au législateur de consacrer, puisqu'il en faisait partie lui-même ; l'histoire était connue de chacun. Simplement, on avait décidé un beau jour, en haut lieu, qu'un certain vol était légitime et qu'un autre ne l'était pas. On avait pris les dispositions pour encourager le premier et pour punir le second — et c'en était fait de l'ontologie.

Mignot invitait ses auditeurs à faire l'expérience de pensée suivante. Que chacun imaginât un domaine terrien existant, entouré de larges murailles ou de hautes clôtures, et reculât peu à peu dans le temps, en parcourant à l'envers l'enchaînement des héritages et des successions. Et où arrivait-on au bout du compte ? Au vol, pardi ! Au plus loin que l'on remontât, toute propriété terrienne était le fait d'un vol originaire, d'une confiscation primitive ; il avait bien fallu, avant qu'elle appartint à un seul individu à l'exclusion de tous les autres, que celui-là s'en auto proclamât un beau matin le seigneur. *Dominium fiat !* Où que l'on regardât autour de soi, champs, jardins, domaines, rien qui n'eût d'abord été spolié, en toute connaissance de cause, à la nature, et donc à la communauté des hommes. La manœuvre était commode : il n'y avait pas d'autre chemin, pour passer des grands espaces, ouverts à tous, au cabinet de Monsieur le notaire, que le chemin du pillage ; et certains n'avaient pas hésité, comme condition de cette odieuse usurpation, à expulser ceux qui s'étaient trouvés là, à brandir de fallacieux titres de propriété ou à pointer sur leurs visages les canons de leurs fusils, et à tirer, ô accumulation initiale.

Et ce qui valait pour les terres, valait pour les choses, pour les gants par exemple, les gants de chevreau, les gants Bonheur, les gants de Suède ou de Saxe. Les Etats capitalistes, qui transformaient magiquement les biens épaves en corps-morts, refusaient identiquement que les produits du travail soient mis en jeu, sur le grand tapis de la roulette planétaire. Mieux, ils l'acceptaient une fois, le temps de les prendre (voler), et le refusaient ensuite à tous les hommes (sans être volé). Le gantier avait noté que tous les corpus de lois, depuis les premiers errements du droit romain, jusqu'aux infinis articles du fastidieux *Code civil*, allouaient les *res nullius* aux seigneurs, aux Etats et aux empires, c'est-à-dire, un soupçon de jugeote suffisait pour tirer cette conclusion édifiante, à ceux-là mêmes qui les avaient rédigés. Le capitalisme organisait la captation monopolistique des *res nullius* et des *terra nullius*. Et Melville rappelait aussi le latin des livres de lois de l'Angleterre : *De balena vera sufficit, si rex habeat caput et regina caudam*. Autrement dit, de toutes les baleines capturées sur les côtes de ce pays, le roi devait recevoir la tête, et la reine la queue. Et le gantier poursuivait sa lecture de *Moby Dick* : « *Pour la baleine, cette division est à peu près comme si on partageait une pomme en deux : entre les deux parts, il ne reste rien.* »

En somme, la classe possédante jonglait astucieusement entre le fait et le droit, entre le statut de poisson attaché et celui de poisson perdu. C'était même très

exactement le rôle des Etats : surcoder toutes les épaves de la terre pour les soumettre au pouvoir d'un maître du surplus ou du stock, qui en réglait l'appropriation monopolistique, et la prétendue redistribution. Et non seulement les objets, mais les forêts, les pays, les continents, les étoiles elles-mêmes étaient des poissons perdus, et aussitôt après des poissons attachés. L'accumulation primitive était permanente et ne cessait de se reproduire, pour réaliser le but suprême du capitalisme : introduire le manque là où il y avait toujours trop, par l'absorption des ressources surabondantes. Et cela valait également pour le travail, et pour la monnaie. Car dès lors qu'une chose possédait le premier statut, celui de poisson perdu, celui de flux libre ou « décodé », pour parler comme les deleuziens, différents « appareils de capture » (rente, profit, impôt) avaient été montés pour lui donner immédiatement le second, *ipso facto*. Les Etats s'arrogeaient en vérité l'appropriation monopolistique de la capture elle-même. Dans ces conditions, ils admettaient l'ontologie des biens épaves pour mieux la corrompre ; ils se nourrissaient d'elle, ils la parasitaient. Mais pour ce faire, il fallait également procéder à l'opération inverse, c'est-à-dire décoder les flux qui avaient été codés une première fois, par d'autres formations sociales ; autrement dit : rendre leur statut de poissons perdus aux poissons attachés, pour les intégrer sur-le-champ à une *axiomatique de classe* ; décoder et recoder — quel voleur accepte qu'on le vole ?

Et c'était ça, le capitalisme. Ce décodage généralisé des flux, pour en capter la plus-value, et leur incorporation dans une axiomatique permettant d'en contenir les puissances révolutionnaires, ce qui demandait l'aide d'une gigantesque machine répressive, qui recodait à tour de bras, à coups de dictature mondiale et de police toute-puissante. Car partout, le capitalisme repoussait et conjurait sa propre réalité, les flux décodés, conscient que le décodage achevé des flux, leur fuite hors de l'axiomatique sociale, c'est-à-dire la déterritorialisation absolue des objets et des hommes, coulant sur le corps plein sans organes, constituait sa limite externe. Et peut-être que ce retour à une ontologie d'objets trouvés, que Mignot prônait haut et fort, était la « voie révolutionnaire » dont parlaient Gilles Deleuze et Félix Guattari. Non pas se retirer du marché mondial, mais « *aller plus loin encore dans le mouvement du marché, du décodage et de la déterritorialisation* ». Non pas se retirer du procès, mais *accélérer* le procès, en prenant la décision, universellement concertée, de décoder tous les flux, une fois pour toutes, et partant d'abandonner les objets à leur fortune de poissons perdus, flottant librement entre le noyau terrestre et la stratosphère, dans les limbes éthérées de la planète bleue.

Mignot sortit de sa sacoche un récent *best seller*, qu'il avait lu quelques mois plus tôt, et qui s'appelait *La soule*, ou *La route*. L'homme et l'enfant marchaient dans un pays qui avait été ratissé et pillé des années plus tôt, poussant laborieusement leur caddie, dont l'une des roues était près de lâcher. L'homme et l'enfant marchaient dans un monde gris et nu, où tout était recouvert de cendres. Et le gantier avait compris magnifiquement que cette « terre carbonisée », cette « terre de rien », « dépouillée de la moindre miette », longuement décrite par Cormac McCarthy, c'était le monde que le capitalisme abandonnait aux hommes, après qu'il l'avait dévalisé de fond en comble. L'odyssée de l'homme et l'enfant, c'était simplement la vie en milieu postcapitaliste, ou hypercapitaliste, ça revenait au même ; la vie dans un monde vidé de ses épaves, un monde où il n'y avait plus rien

à glaner, sinon quelques boîtes de conserves anonymes, qui avaient miraculeusement échappé au désastre. Toujours leurs mains revenaient vides, et toujours ils les lançaient, au-devant des introuvables reliques de la civilisation, comme des fossoyeurs retournant obstinément les cimetières pour en exhumer un cœur qui bat. Car c'était tout ce qui les tenait en vie, l'un et l'autre, rester des inventeurs, coûte que coûte, des batteurs de grèves, en quête de l'abondance d'un monde disparu. *La joute* était une dérive indéfinie dans les économats de l'enfer, à travers l'axiomatique capitaliste, et c'était comme ça tout au long du livre : chercher (tout ce qui pourrait servir), trouver (rien, presque rien), prendre (une boîte de pêches en conserve), jeter, chercher encore, etc. Et même, c'était parce qu'il n'y avait plus rien à cueillir que l'homme et l'enfant se méfiaient des autres survivants, des autres fouilleurs de ténèbres, comme eux mis à nu, et prêts à leur soutirer le peu de vivres qui traînait au fond du caddie, prêts à les condamner à mort. Et Mignot jubilait : c'était parce que le capitalisme organisait d'abord les conditions de la rareté dans le monde, que le vol était non seulement possible, mais surtout *nécessaire*, pour tous ceux qui cherchaient en vain leur nom sur la liste des invités d'honneur. Et la question qu'avaient posée Deleuze et Guattari n'était pas de savoir pourquoi les travailleurs pauvres, les démunis, les affamés volaient, non, la question était de savoir pourquoi les travailleurs pauvres, les démunis, les affamés ne volaient-ils pas *toujours* ?

Et cela réveillait de pénibles souvenirs dans la mémoire du gantier. Octave Mouret n'avait-il pas été lui aussi quelque fieffé voleur, refusant d'être volé par ses propres victimes ? Tous les moyens en effet étaient bons à ses yeux, pour vider les poches des femmes, après les avoir étourdies devant les comptoirs du Bonheur des Dames, qui étaient faits de leur chair et de leur sang. Mouret vendait de la femme à la livre, en la prenant au piège continu de ses occasions, mais ne souffrait pas que l'une de ses habituées, ou que l'un de ses commis, lui soustraie le moindre bout d'étoffe. Non, décidément, il était impossible d'échapper à saint Augustin. Mouret avait bien essayé, comme chaque propriétaire, comme chaque petit capitaliste, de lutter contre l'ontologie, en s'entourant de toute une tripotée d'inspecteurs, en guise d'*appareil d'anti-production*. Et le gantier pensait immédiatement à l'inspecteur Jouve, qui rôdait autour des étals de son allure militaire, afin d'en éloigner les tire-laine et les kleptomanes ; mais c'était perdu d'avance. Car le monde lui-même était une véritable forêt de Bondy, dans laquelle tous les voleurs étaient volés, pillés même, puisque les autres n'avaient rien, puisque les exclus de la grande fête capitaliste crevaient dans l'indifférence, devant le lourd portail de tant de palais inutiles, qu'il leur prenait parfois d'aller dévaliser.

C'est que la leçon de morale augustiniennne pouvait être entendue de deux manières, tout opposées. 1) D'une part comme une banale condamnation du vol reposant sur la vieille règle d'or de l'*Ancien Testament* : ne fais pas à ton prochain ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse (*Tobie 4, 15*). *Si tu ne veux pas être volé, alors ne vole pas*. Maxime du calcul d'intérêt égoïste dont Matthieu et Luc avaient donné plus tard une version affirmative : « *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux.* » (Mt 7, 12 et Lc 6, 31) Autrement dit, si tu veux que les hommes respectent ta propriété, respecte la leur. Et Mignot croyait trouver là le socle de la morale bourgeoise, qui était tout aussi

bien la morale capitaliste, on le verrait un peu plus tard. 2) Mais d'autre part, et inversement, la leçon de saint Augustin pouvait être entendue comme une condamnation de la propriété privée elle-même. *Si tu veux voler, alors accepte d'être volé*. La vieille règle d'or pouvait en effet être renversée en sa variante « réciprocaste », qui était peut-être sa version « communiste », s'il était permis de prononcer ce mot, lourdement chargé par l'histoire : *veuille que ton prochain te fasse ce que tu lui fais toi-même*. Dans ces conditions, le vol, qui existait dans l'exacte mesure où l'*asymétrie* de la propriété privée était reconnue, s'évanouissait. Pour qu'il y ait de possibles « voleurs », il fallait un partage — toujours arbitraire — entre une appropriation légitime et une appropriation illégitime. Mais dès lors que tout le monde acceptait d'être volé, il n'y avait plus à proprement parler ni voleurs, ni volés. On revenait alors en deçà du monde merveilleux de la propriété privée, c'est-à-dire dans un monde non moins merveilleux, désormais familier aux auditeurs de Mignot, de biens épaves.

Mais il fallait pour cela lutter contre la seconde disposition de l'âme (recoder), inscrite profondément dans la chair des hommes, et encourageant la première (décoder), ce qui pouvait exiger une certaine discipline, il serait question de cela à la fin de l'exposé. Car le sceau de la propriété privée était imprimé si profondément dans nos crânes, qu'il ne nous venait jamais à l'idée, à l'instar du jeune Roubaud, que M. Verrat avait convaincu d'aller dérober à sa mère des asperges dans leur primeur, de « voler le voleur ». Pour faire vite, au fondement de la propriété privée, il y avait la difficulté, voire même le refus, de réaliser que le vol — que l'invention — était *soit pour tous, soit pour personne* ; que si tous les poissons étaient des poissons perdus, alors n'importe qui pouvait les hameçonner, tant qu'un autre ne les serrait pas dans ses mains vagabondes. Au fond, et Mignot aimait retourner les fausses évidences tête-bêche, c'était la prétendue *communauté positive* du droit civil qui était une utopie, c'est-à-dire une belle rêverie ne pouvant être réalisée dans le monde qu'à grands renforts de mensonges, de poudre noire et de sang ; et en aucun cas sa doctrine audacieuse, qui arborait fièrement la marque du bon sens. Et c'était bien ce que le gantier avait derrière la tête, réconcilier les voleurs et les volés, en abolissant les conditions de possibilité mêmes du vol, c'est-à-dire en abolissant l'ontologie des corps-morts et des poissons attachés, plus chimérique encore que toutes ses propositions bicornues.

On se bousculait maintenant autour du 4×4. Dès que Mignot marquait un silence, ou reprenait son souffle, l'assemblée applaudissait passionnément, au point de l'obliger parfois à attendre quelques secondes, avant de pouvoir reprendre le fil de son discours. Au milieu de la foule toutefois, certains individus écoutaient ses envolées en fronçant les sourcils, l'air dubitatif, attendant qu'une faille dans l'argumentation leur permette de balayer tout l'édifice. Et c'est le gérant de la galerie commerciale qui lui lança la première objection. A prôner l'abolition de la propriété privée, à vouloir s'approprier comme ça le fruit du travail des autres, ne méprisait-il pas les producteurs, qui s'éreintaient à confectionner des objets dont il leur disputait l'usage ? Pour faire simple, Mignot n'était-il pas un profiteuse, un faux bourdon qui gaspillait et dévorait le labeur des abeilles, en les menaçant avec son aiguillon redoutable ; autant dire un parfait parasite, et même un beau salopard ? Des « oh ! » d'indignation fusèrent de toutes parts. Et seuls quelques cadres

dynamiques, qui étaient venus en curieux, saluèrent cette jolie bravade. N'importe comment, le gantier avait anticipé l'affront.

Certes, il fallait des ouvriers pour produire les infinis colifichets qui encombraient les rayonnages de tous les *Carrefour* de la planète. Il fallait que des hommes acceptassent de sacrifier les jours et les ans de leurs courtes existences pour les concevoir, pour en assembler les pièces, pour les mettre en paquet avant de les envoyer aux quatre coins du monde, oui, sans doute, et quelle énergie dépensée pour quelques malheureuses breloques qui finiraient au rebut avant même que quelqu'un s'en fût véritablement servi. Mais là n'était pas la question. Qu'on le veuille ou non, ces gadgets n'en restaient pas moins, à chaque instant, des corps flottants, des flux décodés, c'est-à-dire de possibles objets trouvés ; il suffisait simplement que quelqu'un s'en saisisse, et pourquoi pas les producteurs eux-mêmes ?

Car les premiers voleurs, et les seuls, les voleurs de toujours, c'étaient seulement les capitalistes, qui exploitaient la main-d'œuvre des masses laborieuses, en échange d'un salaire tout juste bon à assurer la reproduction de leur force de travail, qui était à peu près tout ce qu'elles possédaient. Mignot, quant à lui, ne voulait pas s'approprier le travail des travailleurs, il voulait seulement leur rendre l'usage immédiat de leur ouvrage, plutôt que de laisser le patronat les *empaumer* — difficile, dès lors qu'il était question de vol, d'échapper à la métaphore de la main. Dans ces conditions, faire l'apologie de l'objet trouvé, c'était surtout inviter les forçats à arrêter de se tuer à la tâche pour construire des objets qui tombaient toujours dans d'autres mains que les leurs, des objets qui n'avaient pas d'autre usage que de faire tourner la machine à compter les zéros, que de créer des besoins qui n'avaient jamais été d'abord des désirs.

Le problème n'était pas que l'œuvre des travailleurs leur échappât, elle leur échapperait toujours, avec ou sans leur bénédiction, puisque notre monde était un monde de choses épaves ; le problème était qu'elle atterrissait toujours dans les mêmes poches, hermétiques, cadenassées, gardées vaille que vaille par des molosses prêts à toutes les vilénies. Toujours l'objet produit échappait à son producteur, et les capitalistes le savaient mieux que quiconque, puisque c'étaient eux qui l'accaparaient, d'une manière ou d'une autre, sitôt sorti d'usine. Et le gantier, haussant la voix, adressa cette question à tous les travailleurs qui l'écoutaient : « Pourquoi faudrait-il laisser le monopole de l'invention à la classe capitaliste ? » Dire que tout était à emporter, à prendre et à laisser, était d'abord une façon d'inviter les producteurs à se réapproprier le produit de leur travail, et à l'offrir en commun à tous les hommes, plutôt qu'à le laisser tomber dans la nasse gigantesque de leurs affameurs, qui ne leur en cèderaient pas une miette.

Alors des hourras et des tonnerres d'applaudissements retentirent, frénétiquement, sur l'agora improvisée de Condé-sur-Noireau, qui était à présent noire de monde.

### III.

Où l'on apprend que les chiens se dissipent avec le temps.

#### **Titre préliminaire — pp. 7-8.**

**8.** *Un supérieur peut seul donner des règles de conduite obligatoires à un être intelligent et libre. Pour compléter la définition de la loi, il faut donc dire qu'elle est une règle de conduite prescrite par un supérieur légitime.*

*Le premier supérieur de l'homme est Dieu [...] C'est de la divinité que Cicéron fait dériver les lois. La paix et l'ordre des sociétés ne trouveraient point une garantie suffisante dans les principes de la législation humaine, si ces principes n'étaient protégés par l'influence salutaire de la religion. Les lois civiles seules seraient insuffisantes pour régler la conduite de l'homme, si leur action n'était aidée, dirigée et suppléée par la religion ; comme aussi la morale et la religion seraient presque toujours impuissantes, pour assurer la paix de la société, sans le secours des lois civiles. [...]*

*Quand il serait possible de comprimer le peuple par l'action des lois civiles, quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent, et qu'ils blanchissent d'écume le seul frein que puissent avoir ceux qui ne craignent pas les lois humaines. [...]*

*Le droit naturel et la religion suffiraient seuls pour conduire les hommes, si tous les hommes étaient vraiment religieux de cœur et d'esprit ; mais il n'est pas besoin d'avoir beaucoup étudié les hommes en société, pour voir que la plupart sont entraînés par leurs passions, indépendamment de leur croyance et de ce que leur raison prescrit. S'ils ne rencontraient pas d'autres obstacles à leur cupidité et à leurs passions désordonnées, ils porteraient le trouble dans la société, et finiraient par la dissoudre et la renverseraient. L'action de la loi civile vient enchaîner alors ces animaux féroces, et, ne pouvant les forcer à être vertueux, elle les force du moins à vivre en citoyens paisibles, à respecter les droits de leurs semblables et ceux de la société, sous peine de voir tourner contre eux, toutes les forces de la société entière, dirigées par l'autorité publique.*

\*

A première vue, les propositions du gantier pour libérer les producteurs, comme tous les crève-la-faim de la terre, pouvaient sembler facilement applicables, et même à la portée du premier venu, s'il s'agissait vraiment d'une simple décision à prendre. Mais c'était mésestimer peut-être l'opiniâtreté des propriétaires à les en dissuader, coûte que coûte, pour conserver éternellement le privilège de leurs foutues richesses. Et Dieu sait que certains étaient prêts à toutes les scélératesses, pour éloigner les butineurs de leurs coffres-forts aux trois-quarts vides. Puisque les possédants ne pouvaient pas tenir plus de deux ou trois joyaux minuscules dans le creux de leurs jolies menottes, puisque tôt ou tard ils devaient les rendre à leur statut de choses épaves, par le simple fait de les lâcher, il leur fallait trouver mille stratagèmes pour se les attacher définitivement au corps, c'est-à-dire pour pouvoir les *tenir à distance*. Et le problème de la propriété privée n'était pas apparu autrement, sur la terre abandonnée à sa fertilité naturelle, projetant subitement les hommes hors de l'état de nature. Un petit malin avait simplement décidé, un beau matin, qu'il voulait rester le maître des objets qu'il lui était impossible de garder entre les mains.

Nul doute que le langage joua un rôle déterminant dans cette malheureuse affaire, et qu'il en joue un encore, aujourd'hui, que ce soit par l'utilisation répétée du génitif ou des adjectifs et des pronoms possessifs (« — *Des harpons étaient plantés dans sa nageoire tribord. — Oui, oui, les miens, MES fers, s'écria de nouveau Achab exultant [...]* »), qui tendent à naturaliser le fait de la possession. A en croire Jean-Jacques Roubaud, le vrai fondateur de la société civile n'avait-il pas prononcé l'énoncé performatif, c'est-à-dire la formule magique : « *Ceci est à moi !* », pour transformer un banal terrain en une propriété privée inviolable ? Et Blaise Passant avait montré que l'usurpation de toute la terre commençait avec des phrases telles que « ce chien est à moi » ou « c'est là ma place au soleil ». Mais Roubaud prenait soin de préciser, non seulement qu'il avait fallu que le propriétaire eût enclos le terrain en question, pour empêcher physiquement les hommes de s'y aventurer, mais également que ces hommes eussent été « assez simples pour le croire ». Or comme les hommes n'étaient pas aussi simples qu'on voulait bien le prétendre, la présence de tout un arsenal à ses côtés, pour les persuader d'aller chiner ailleurs, lui avait certainement facilité la tâche.

Mignot était ferme sur ce point. La transformation d'un bien épave quelconque en propriété privée passait toujours par l'inscription, où que ce fût, d'une marque, d'une signature, d'une parafe signalant son nouveau statut de poisson attaché, lorsque son propriétaire n'était pas dans les parages pour en aviser les inventeurs de lui-même ; et à cette marque était inconditionnellement lié un élément d'intimidation ou de menace, c'est-à-dire la promesse, rendue directement visible, d'une sanction physique possible immédiate (les crocs d'un mastiff), ou différée (le courroux du propriétaire à son retour, voire celui du législateur, et donc l'office du bourreau). Et les pêcheurs américains, avec leur « waif » ou leurs fils de télégraphe, ne disaient pas autre chose, attendu qu'ils avaient tout l'édifice de la loi derrière eux, avec son cortège de châtiments, qui constituaient une menace dont on pouvait difficilement se dispenser de tenir compte. Un objet était attaché à quelqu'un dès lors qu'il était *marqué*, comme ces fanons percés et déchiquetés semblaient lier Moby Dick au capitaine Achab, pour les siècles des siècles. Et c'était bien ce qu'avaient coutume de faire les hommes, qui gravaient leurs noms sur les livres, sur les arbres ou sur les comètes. Et un drapeau pouvait faire l'affaire, ou un étendard, ou même un graffiti, une étiquette, un logo, un code-barre, ou encore un matin, une caméra, un vigile, un flic, tout ce que vous voulez, un mollard y suffisait parfois. Et Cicéron n'avait pas dit autre chose, dans le *De Officiis* : « *Le territoire d'Arpinium est la chose des Arpinates, celui de Tusculum celle des Tusculans, et de même les particuliers donnent leur nom à ce qui est leur propriété.* » (I., 7.) Dès lors qu'un objet était marqué, ou signé, il subissait une première métamorphose, qui dépassait de loin la simple présence de la marque en question. Un mot d'ordre s'y attachait maintenant, un mot d'ordre qui intimait au curieux de passer son chemin, tout aussi impérieux qu'une dernière sommation.

Mignot avait une théorie, qu'il ne manquait jamais de confier à son auditoire. La propriété privée était liée à ce qu'il appelait la « possibilité du retour ». La question originare était simplement la suivante : comment faire pour que les choses que nous avons été contraints de lâcher, nous revinssent un peu plus tard ? Le gantier évoquait parfois le « problème du boomerang » ou celui de la « laisse ».

Mais pas si vite, il fallait revenir un peu en arrière. C'était en découvrant que certains objets, en plus de pouvoir être pris et tenus, pouvaient également être lancés, que les hommes étaient apparus comme « *les animaux qui peuvent prendre de la distance* » — Mignot empruntait cette dernière expression à ce philosophe au nom hollandais imprononçable. Mais la compagnie des chiens (*canis familiaris*) leur avait sans doute appris encore que les objets lancés pouvaient profitablement leur revenir dans les mains. Quand le maître lance le bâton, le chien le lui rapporte. Les hommes étaient *les animaux dont les projectiles faisaient parfois des allers retours*. Et c'était seulement ça, la propriété privée. Le fait que des objets que nous avions lâchés pussent à tout moment nous revenir ; fait attesté par le double sens de l'expression : *ça me revient*.

Dans ces conditions, pour Mignot, il ne fallait pas minimiser l'influence du chien domestique dans le processus d'établissement de la société civile. C'était probablement la compagnie des rottweilers et des bull-terriers qui avait permis aux hommes d'établir une dissociation entre la chose possédée et la chose tenue. Au fond, la propriété ne se mesurait pas tant au *tenir*, qu'au *détenir* (étymologie, étymologie). La propriété, cela avait déjà été dit, commençait exactement là où l'objet était abandonné, c'est-à-dire *lâché*. Et notre maîtrise sur une chose était d'autant plus forte que nous pouvions nous en éloigner sans que quelqu'un la trouvât et s'en saisisse à notre place. En d'autres mots, à une certaine époque dans l'histoire humaine, cela signifiait que notre maîtrise sur un objet était d'autant plus forte que les chiens qui en avaient la garde étaient féroces. Les chiens assuraient, en l'absence de leurs maîtres, la *sécurité* de la propriété privée. Ils assuraient qu'elle continuât bien de fonctionner comme telle, c'est-à-dire que d'autres individus ne la prissent pas pour ce qu'elle était réellement, à savoir une chose épave, un poisson perdu, un objet trouvé, une *res nullius*, le refrain était connu de chacun maintenant. Qu'on se le dise, le chien était le meilleur ami de l'homme, et le meilleur ami de la police.

Pour s'en convaincre, il fallait revenir à l'exemple canonique du bâton. Les chiens, contrairement aux enfants, se désintéressaient des bâtons abandonnés dans la nature, ils restaient sourds aux joies de l'invention — encore que cela ait pu être matière à débat, et ça le serait, plus loin, s'il était vrai que les chiens goûtaient les os à moelle, qu'ils chipaient n'importe où, et enterraient en lieu sûr, pour ne pas se faire plumer à leur tour. Les chiens s'intéressaient seulement aux bâtons que leurs maîtres leur lançaient, et qu'ils s'empressaient d'aller chercher, pour venir les déposer à leurs pieds, servilement, en agitant la queue. Le chien, en tant que créature capable d'*aboiement*, était également un fil invisible (la « laisse » dont parlait parfois Mignot) reliant le lanceur et le lancé, c'est-à-dire le maître et son capital. Et cela n'avait pas échappé à l'avare de Molière, qui craignait pour son argent sitôt qu'il entendait un chien aboyer. Le chien était un animal *domestique*, c'est-à-dire un animal attaché à une maison (*domus*) et à un maître (*dominus*). Autrement dit, le chien était le premier gardien de la propriété privée. Et dans ces conditions, Mignot ne voyait pas d'obstacle à ce que toutes les marques, tous les gardiens de la propriété privée — qu'ils soient réels ou seulement symboliques — soient appelés également des « chiens ». Et le gantier prononçait alors cette phrase, dont il n'était pas peu fier. *Tout l'espace des sociétés dans lesquelles se déployait le*

*mouvement de la propriété privée, qui était le mouvement de l'économie, se présentait comme une immense accumulation de chiens.* Pour faire court, la politique capitaliste apparaissait comme une politique à vocation essentiellement cynégétique.

N'était-ce pas là tout l'enjeu de *La République* de Platon ? Dès lors qu'on introduisait dans la cité des produits de luxe, suscitant jalousie et convoitise, dès lors qu'on transformait la cité saine en une « cité gorgée d'humeurs », pleine de parfums et de friandises, et que les citoyens transgressaient la limite des biens nécessaires, obsédés par la possession illimitée des richesses, on y introduisait également la discorde (*stasis*), c'est-à-dire la guerre. En conséquence de quoi, pour Socrate, il fallait introduire dans la cité « *une armée entière, qui puisse se mobiliser pour en protéger tous les biens* » (374a). Et les gardiens de la cité possédaient précisément ce caractère bifide, distinguant les « chiens de bonne race », qui les conduisait à être aussi doux que possible à l'égard des gens de leur domaine (*dominium*), et agressifs à l'égard des inconnus et des étrangers. Les chiens (*canis familiaris*), comme l'avait déjà observé Héraclite, étaient des animaux *ségrégués*, « *aboyant après ceux qu'ils ne connaissent pas* » (fr. 97). Ainsi donc, chaque fois qu'il serait question d'un dispositif permettant de faire le partage entre un propriétaire légitime et un fureteur indésirable, que ce soit pour l'occupation d'un terrain ou l'utilisation d'un objet, Mignot parlerait dorénavant d'un *chien*.

Quelques vigiles du *Carrefour* circulaient maintenant au milieu de l'assistance, à l'affût du moindre signe d'hostilité que la foule, excitée par Mignot, aurait pu manifester à l'égard de la grande surface. Et ceux qui étaient restés dans le magasin redoublaient de vigilance, inquiets que le gantier eût fait des émules, tout disposés à piocher librement dans les rayons, et à se remplir les poches sans passer à la caisse.

C'était bien ça, la propriété était essentiellement *hétéronome*, elle n'existait qu'à la faveur d'un élément extérieur qui la produisait comme telle. Mais si la propriété privée avait besoin d'être marquée, ou gardée, poursuivait Mignot, c'était bien que son statut n'allait pas de soi, qu'il n'était pas spontanément et universellement admis, qu'il était peut-être même contre-nature ; qu'il tenait en tout cas *à peu de choses*. Le statut de poisson attaché, toujours lié à la présence d'une marque extérieure au poisson lui-même, était un statut bien provisoire, car les marques, qu'on le veuille ou non, étaient périssables, c'est-à-dire essentiellement éphémères. Une marque n'était pas un obstacle bien gênant, on pouvait la gratter avec la pointe d'un couteau ou avec les ongles, s'ils étaient suffisamment longs ; et même, toute marque s'évanouissait aujourd'hui dans un océan de marques, de logos, de signatures qui en annulait tous les pouvoirs, tant il devenait difficile de s'y retrouver. Et c'était la même chose pour les drapeaux, les clôtures, les murailles : nulle signature qui ne soit corrompible, par les effets du temps ou la ténacité des glaneurs, nul obstacle qui ne soit infranchissable, pour autant que l'on ait un peu de matériel à sa disposition. Pour le dire avec les mots du gantier : les chiens étaient des épaves au même titre que les autres, toujours prêtes à filer en douce ou à se laisser entraîner par les fantaisies de la météo.

Mignot le disait encore en ces termes : les chiens étaient fondamentalement *infidèles*. Ils manquaient toujours, tôt ou tard, à remplir leur mission de perversion ontologique. Voilà pourquoi les propriétaires s'enquéraient constamment de leur dévouement, et chaque fois qu'un maître lançait une pantoufle à son berger allemand ou à son caniche, pour qu'ils la lui ramenassent, c'était une manière de tester leur fidélité, de vérifier si, le cas échéant, ils protégeraient vaillamment la demeure familiale, ou se laisseraient amadouer par les caresses des inventeurs, auxquelles tout chien devait succomber, tôt ou tard, avant de prendre le large avec eux.

C'est que les ressources des inventeurs, pour contrecarrer la funeste entreprise des chiens, étaient infinies, puisqu'ils avaient l'ontologie avec eux. Aussi bien, les moissonneurs d'épaves s'adaptaient sans cesse, nul filet n'avait les mailles suffisamment serrées, nulle porte n'était à ce point verrouillée, qu'ils ne puissent s'y faufiler, ou l'ouvrir, d'une manière ou d'une autre, en imaginant de nouvelles ruses, de nouvelles dérobades. Il y avait toujours une faille, comme avec ce chien dont avait entendu parler Henry David Thoreau, qui aboyait après tout étranger approchant du bien de son maître, pourvu qu'il fût vêtu, et qu'un voleur nu faisait taire aisément. Et à chaque échec les propriétaires requéraient les services d'autres chiens, plus méchants, plus sournois, pour le plus grand plaisir de ceux-là. Car l'invention était aussi un jeu, une folle partie de pigeon vole, il fallait bien que quelqu'un ait le courage de le dire. Qu'on songeât à l'ingéniosité, motivée par quelque disposition ludique, déployée par l'apprenti Roubaud pour piquer les pommes de M. Ducommun. Qu'on songeât encore à la virtuosité de Spendius pour franchir la muraille de l'enceinte de Mégara, avant de profaner le temple de Tanit et d'accéder au chevet de la pâle fille d'Hamilcar. Mignot savait également que les voleurs entraient rarement dans les maisons ouvertes, la nécessité de dérober quelques breloques n'étant jamais si pressante qu'ils ne souhaitassent y adjoindre le désir de s'amuser un peu. Chaque marque, chaque obstacle était un rébus, une devinette à résoudre, un casse-tête chinois à démêler. Et comme les effets dissuasifs des chiens étaient toujours amenés, tôt ou tard, et par principe, à être *outrépassés*, il était nécessaire que d'autres chiens vinssent leur prêter main forte, constamment, ce qui renforçait l'audace des curieux, et ainsi de suite, à l'infini. Ce cercle vicieux, ou vertueux, selon chacun, était attesté par la prolifération des chiens sur l'ensemble du territoire métropolitain, prolifération qui coïncidait exactement avec le développement du capitalisme, où chacun excitait ses chiens tout en s'efforçant de museler les chiens des autres, pour pouvoir voler quand même. Mais rien n'y faisait, tôt ou tard les poissons attachés, si tant est qu'ils aient jamais pu l'être, attachés, seraient perdus de nouveau, libérés, rendus au monde — *tôt ou tard*. Et dans ces conditions, on pouvait difficilement s'en prendre aux bienheureux sacripants qui rendaient leur liberté originelle aux objets retenus, en les regardant comme des choses épaves, bien au contraire. Pour le gantier, les coquins, c'étaient les autres, c'est-à-dire tous ceux qui s'échinaient à les attacher solidement, le plus souvent à leur pied, ou au fin fond de cachettes insondables, puisqu'ils les confisquaient en même temps à tous les hommes.

« Pourquoi alors les individus reconnaissent-ils les marques et les signatures, pourquoi craignent-ils les chiens ; pourquoi en définitive, la plupart du

temps, le statut de la propriété privée est-il reconnu et admis ? », demanda une femme ventruée qui se tenait à la droite de Mignot. Le gantier s'éclaircit la gorge. Les individus reconnaissaient seulement la signature d'autrui pour qu'autrui reconnaisse la leur en retour ; de la même manière qu'ils respectaient le travail des autres, afin que le leur soit respecté. En vérité, le statut de la propriété privée aurait été nul et non avenue si chacun n'avait pas été soucieux, en reconnaissant celle de son voisin, d'assurer le statut de la sienne ; et d'un renvoi d'ascenseur à l'autre, on avait fait de nécessité vertu. La morale bourgeoise, la morale capitaliste, n'avait pas de plus éminent principe. Mais si, parmi tous les propriétaires, l'un d'eux venait à céder, l'édifice s'écroulerait tout entier. Et c'était bien le sens de la menace que le jardinier Robert avait lancé au jeune Emile : « *Souvenez-vous que j'irai labourer vos fèves, si vous touchez à mes melons.* » A l'évidence, le mystère n'était pas que les propriétaires reconnaissent le droit de propriété, c'était même un brillant calcul de leur part, non, le mystère était que les indigents, qui n'avaient pas le moindre biscuit à défendre, le reconnaissent tout de même. Car pour ceux qui n'avaient ni domaines à préserver, ni trésors à protéger, il était infiniment préjudiciable d'entrer dans le cercle des services donnés et rendus.

« Mais le travail ne constitue-t-il pas quelque forme de marque indélébile, ôtant définitivement aux choses leur statut de biens épaves ? », demanda encore un petit homme, sous le nez duquel se dessinaient de fines moustaches. Le gantier désespérait qu'on lui posât cette question, tout à fait décisive, et pour laquelle il avait élaboré une réponse qu'il jugeait lumineuse. C'est donc la bouche en cœur qu'il répondit à son contradicteur. En effet, il était admis par certains philosophes que les biens appartenaient à ceux qui y avaient consacré leur labeur, bien qu'auparavant ils fussent de droit commun à tout le monde ; que le travail attachait assurément les choses aux hommes. Ainsi, la production d'un nouveau bien, ou le travail d'un objet préexistant, valait titre de propriété pour le producteur ou le tâcheron, qui pouvaient en réclamer le privilège devant l'humanité entière. Et comme certains philosophes ne craignaient pas le ridicule, l'un d'entre eux, un Anglais semblait-il, avait établi que le lièvre appartenait, tout au long d'une partie de chasse, à celui qui le poursuivait, la course apparaissant comme quelque forme de corvée. Et pour Mignot, il y avait là seulement de quoi rire. Car la poursuite ne laissait pas plus de marque sur le lièvre, que l'eucharistie sur le pain rassis et la piquette qu'on servait tous les dimanches dans les églises. Plus généralement le travail ne laissait pas de marque sur son objet ; pour ainsi dire, il était toujours *invisible*, son existence restait désespérément absente de son ouvrage. Voilà pourquoi la peine du jardinier Robert était restée sourde au jeune Emile, qui avait trouvé là seulement des melons tout levés, et non de la sueur en suspension dans l'air. De même, contrairement à ce que prétendait l'Anglais, rien ne distinguait une pomme qu'il avait fallu ramasser en haut d'un arbre, d'une pomme détachée par un coup de vent ; et mis en présence de l'une et de l'autre, le pauvre John Locke aurait été bien en peine de les distinguer.

Non, le travail n'ajoutait pas « quelque chose de plus », il produisait l'objet, ou il le transformait, certes, mais il s'en échappait aussitôt, il s'évanouissait avec l'acte de production ou de transformation. Et cela valait pour tout et n'importe quoi. Rien ne distinguait des gants du Tyrol sortis d'usine et des gants du Tyrol

égarés dans un bric-à-brac, ou même plantés là, au fond d'une poubelle, c'était aussi simple que ça. Peut-être le travail pouvait-il justifier un certain *sentiment de propriété* chez le travailleur, qui en avait certes éprouvé les souffrances ; mais il s'agissait seulement d'une illusion, car aux yeux de tous les autres individus, qui n'avaient pas mis la main à la pâte, le travail refusait de se montrer comme tel ; seul le travailleur en connaissait l'existence, sans jamais pouvoir l'exhiber à ses congénères. A choisir même, il était plus sage de compter sur le pouvoir dissuasif d'une clôture que sur l'esprit de finesse des promeneurs, tant un champ cultivé ressemblait parfois à un champ de mauvaises herbes. En vérité, comme d'autres l'avaient montré, la création échappait nécessairement à son créateur — à chacun d'y trouver l'occasion de sa liberté, plutôt que celle de sa servitude.

Mignot cependant était prêt à faire quelques concessions. Il y avait bien quelque lien interne entre le possédé et le possédant, qui était le lien interne entre le champ de neige et le skieur, qui précisément en faisait « quelque chose », ou entre cette pipe et Jean-Paul Saffre. Et certes l'appropriation pouvait passer par l'art, par la science et par le jeu, le gantier ne disait que ça. Mais il posait une question de plus, qui était la question originelle, la question qui obsédait tous ses adversaires : *comment objectiver ou extérioriser cette relation pour qu'elle s'imposât à tous les hommes ?* Saffre remarquait lui-même que certaines coutumes, comme celle de la marque au fer rouge, tentaient de matérialiser ce lien intime ; et s'il suffisait de gravir un pic pour le posséder, pour établir une relation avec lui, un certain rapport de maître à esclave, tout cela n'était pas suffisant, il fallait encore y planter un drapeau pour signaler cet exploit et cette appropriation au reste du monde, comme Nuñez Balboa prit possession de l'Amérique méridionale au nom du Roi d'Espagne, en plantant son étendard sur les côtes de la mer du Sud. Et le gantier s'enflammait : l'objet possédé n'était jamais affecté par le fait brut de la possession, il demeurait à jamais vierge, intouché, la propriété ne le modifiait pas, elle n'était qu'une relation tout idéale à lui. Et si l'œuvre portait indéfiniment la « marque » de son créateur, celui-ci était bien le seul à la reconnaître, étant donné qu'elle demeurait insensible à tous les autres. En somme le monde était « lisse », ou « poli », comme le prétendait Jean-Paul Saffre. Il pouvait se prendre, se tâter, il n'en demeurait pas moins impénétrable, il fuyait sous la caresse appropriative, comme l'eau. Cela était entendu. Mais Mignot reprochait nonobstant au phénoménologue d'éluder commodément la question des marques *externes* de la propriété privée. En disant que la relation du voleur au bien dérobé était la même relation que celle du propriétaire légitime à la propriété « honnêtement acquise », Saffre occultait le fait que le geste d'appropriation n'avait pas le même sens, dans un cas et dans l'autre ; que le premier était un inventeur et le second un salaud — Saffre oubliait que partout la guerre des biens faisait rage et qu'il fallait mettre un terme à la multiplication des chiens.

Mignot exagérait peut-être. Tout cela au fond n'était pas si grave. Les chiens pouvaient aboyer autant qu'ils voulaient, les poissons attachés resteraient des poissons perdus, irrémédiablement. C'est que le Demiurge, le gantier lui en était gré sur ce point, n'avait jamais été du côté des propriétaires. Il avait fait le monde spécialement pour les inventeurs. Et cela apparaissait dès lors qu'on mettait en évidence ce que Mignot appelait les « contradictions du chien ». Car c'était du fait

même de leur nature profonde, que les chiens échouaient à remplir leur sinistre devoir. Rien en ce monde n'était éternel, et les chiens, comme le reste, subissaient les ravages du temps qui passe, cela avait déjà été dit. Mais mieux que ça, Mignot avançait que les chiens, en s'efforçant d'éloigner les tire-gousset des petites propriétés privées de leurs maîtres, les dévoilaient également comme telles ; autrement dit, c'était tout à fait cocasse, les chiens produisaient de l'*envie* et du *désir*. En effet, personne n'aurait eu la curiosité de venir se promener au milieu de cette friche d'herbes folles, si le rapace du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* n'avait eu la détestable idée de l'encercler d'un enclos et de dire : « *Ceci est à moi !* ». C'étaient les clôtures qui indiquaient l'existence de ces jardins des Hespérides de quatre sous, que tous les vieux grigous s'éreintaient à dissimuler derrière elles. Comme le disait Harpagon en personne : « *On n'est pas peu embarrassé à inventer dans toute une maison une cache fidèle ; car pour moi, les coffres-forts me sont suspects, et je ne veux jamais m'y fier : je les tiens justement une franche amorce à voleurs, et c'est toujours la première chose que l'on va attaquer.* » En réalité, les chiens nous invitaient à nous emparer d'une infinité d'objets dont nous nous serions désintéressés en leur absence.

Et comme l'exemple des arbres fruitiers avait toujours été un cas d'école, chez les philosophes, Mignot le reprenait à son compte, pour illustrer son propos. Vouloir écarter à tout prix de son verger les visiteurs indésirables, c'était s'en faire une idée bien prétentieuse ; puisqu'il ne valait à l'évidence pas grand-chose, ce verger, rien sans doute ; puisqu'il paraîtrait bien insignifiant devant les plantations luxuriantes des pays tropicaux ou n'importe quel morceau de paradis des mers du Sud, où chaque arbrisseau était comme une inépuisable corne d'abondance. D'autant que le désir des promeneurs d'y pénétrer serait toujours proportionnel aux moyens qu'on aurait mis en œuvre pour les en dissuader. Et en se trompant soi-même, on les trompait plus sûrement encore, puisque ces fruits, ou ce rameau de bois mort, ou quelque fortune dont on avait la charge, étaient assurément les derniers trésors de la terre, et aucun homme sur cette planète n'aurait eu l'idée de venir les dérober si on ne la lui avait pas donnée soi-même, en disposant des obstacles qui les habillaient d'une souveraineté qu'ils étaient bien loin d'avoir. Devant de hautes grilles, et plus encore devant des caméras de vidéosurveillance ou des détecteurs de présence, les passants croyaient trouver les portes d'une riche propriété, pleine de merveilles, pleine de surprises, voire de péripéties pour les plus intrépides, et sans le savoir on nourrissait et exacerbait leur désir d'y pénétrer la nuit, en croyant le réprimer. Au lieu qu'à laisser les portes de sa plantation grand ouvertes, à s'abstenir de l'encercler de quelque haie ou d'y planter un oriflamme, le curieux pourrait constater de ses yeux la piteuse physiologie du verger en question, et après avoir croqué dans l'une des poires blettes qui pendaient de ses poiriers rachitiques, il dirigerait rapidement ses pas vers le verger voisin ; et à tout le moins pourrait-on se féliciter de lui avoir donné le goût de la promenade ! Cruel dilemme de la propriété privée, qui appelait le viol dès lors qu'elle était signalée comme telle, et qui risquait de devenir la propriété d'un autre, aussitôt qu'on omettait de le faire. Les Romains, qui avaient le sens de la formule, ne le disaient pas autrement : *res perit domino*.

Et c'était parce qu'ils avaient constaté que les chiens — que les *marques* — suscitaient le plus souvent du désir, que les capitalistes avaient engendré une chimère, une folie, quelque chose qui ne s'était jamais vu ; qu'ils avaient donné la vie à notre vieille ennemie la *marchandise*. Car non seulement il était possible de s'attacher les objets qu'on avait volés à autrui, mais il était encore possible de les lui *revendre* ; c'est-à-dire de le spolier *une deuxième fois*. En vérité, les capitalistes étaient bien les rois de la carambouille. Et si les gardiens de la propriété privée avaient pour mission d'éloigner les fouineurs, de les tenir à distance, les gardiens de la marchandise devaient s'employer pour leur part à concilier deux impératifs contradictoires, attendu que la marchandise devait être à la fois un objet d'*attraction* — il fallait bien qu'on l'achète — et un objet d'*intimidation* — il ne fallait en aucun cas qu'on la vole. C'était la deuxième métamorphose de l'objet. Mais de tout cela il avait été question ailleurs, dans des thèses que Mignot avait consignées pour le compte d'un certain *Institut de démobilisation*, qui jetait pavé sur pavé dans l'eau croupie de la morale bourgeoise.

Et non seulement les chiens attiraient l'attention des voleurs, mais ils pouvaient parfois, ça s'était vu, se retourner contre leurs maîtres. Voilà ce que Platon, qui fut sans nul doute le plus lucide sur toutes ces questions, avait mis en évidence dans le livre III de *La République*. Mignot sortit le volume en question de sa sacoche, et l'ouvrit en 416a, juste après l'évocation du mythe des trois métaux. « *Ce serait en effet une chose tout à fait épouvantable, et d'une certaine manière absolument honteuse, que des bergers élèvent des chiens pour en faire leurs auxiliaires pour les troupeaux, et qu'ils fassent en sorte qu'en raison de leur manque de discipline, ou de la faim, ou de quelque autre mauvaise habitude, ces chiens se mettent eux-mêmes à faire du mal aux moutons, et qu'au lieu d'être des chiens, ils deviennent semblables à des loups.* » S'il pouvait venir à l'idée du propriétaire d'un verger, pour éloigner les bandes de mauvais garçon, d'y lâcher un chien, ou de disposer des chausse-trappes tout autour de son domaine, ces pièges, de même que ce chien s'il était trop zélé, risquaient de se retourner contre lui à tout moment, et soit de lui interdire de pénétrer sur son propre domaine, soit de l'en chasser, en tout cas de mettre son existence en danger pour défendre celle de quelques fruits, qui n'étaient à l'abri ni des rongeurs, ni des oiseaux, qui le lui pillaient plus assurément que les gamins du voisinage. Les clôtures n'interdisaient jamais tant aux inconnus de pénétrer dans un domaine réservé, qu'elles n'empêchaient les hobereaux d'en sortir promptement, dès lors que leur vie en dépendait. La sécurité de la propriété privée avait pour corollaire immédiat l'insécurité de tout ce qui n'était pas elle, propriétaires inclus.

Mais ce n'était pas tout. Platon, qui décidément y voyait clair, n'avait pas omis de rappeler le principe de la dualité des habiletés. Car « *cela dont on [était] le gardien habile, on en [était aussi] l'habile voleur* » ; de la même manière que les médecins, qui connaissaient l'art de dispenser les remèdes, connaissaient également celui de prodiguer les toxiques. Et quand il citait la phrase de Juvénal, « *Quis custodiet ipsos custodes ?* » — « *Qui surveillera ceux-là mêmes qui surveillent ?* » —, Mignot pensait encore à l'inspecteur Jouve, qui avait eu toute latitude pour se remplir les poches, puisqu'il surveillait tout le monde, sans être jamais surveillé par personne. N'en déplût à Platon, qui s'était à tout le moins

trompé sur ce point, il était illusoire de penser qu'un chien, gardien de la propriété privée, puisse être également « le gardien de lui-même ». Et si le verset de l'épître de saint Paul aux Romains pouvait être adressé aux propriétaires, il pouvait l'être encore à leurs pauvres sentinelles, flics et vigiles dans le même sac.

En définitive, à écouter le gantier, les conditions matérielles permettant à quelque fallacieuse propriété privée de se maintenir dans le temps étaient peu nombreuses, et rapides à examiner.

1) Cette propriété pouvait être à ce point éloignée de toute présence humaine dans l'espace, que les trésors qu'elle renfermait, ou les réjouissances qu'elle pouvait promettre aux picoreurs, paraîtraient bien dérisoires aux yeux de chacun, au regard des difficultés qu'il lui faudrait endurer, et du temps qu'il lui faudrait passer en pure perte, afin de s'y rendre. Certes, cette condition tendait à péricliter avec les moyens de transport modernes. Mais quand on le mettait au défi de donner un exemple, Mignot citait celui de quelque station spatiale en orbite, où le quidam pourrait difficilement faire un saut, pour l'aller voir, et y faucher deux ou trois machins au passage, avant quelques dizaines, voire quelques centaines d'années.

2) Cette propriété privée pouvait également être à ce point confidentielle, ou tenue secrète, que personne aujourd'hui n'en soupçonnerait l'existence. Mais cela aurait exigé, de la part de son propriétaire, comme de ses prédécesseurs, qu'ils aient gardé le plus complet silence à son sujet, capables de tous les crimes pour empêcher des fuites au demeurant inévitables. Car ce propriétaire, tout de même que ses futurs héritiers, s'ils voulaient triompher des inventeurs, ce qui pouvait paraître bien présomptueux de leur part, devraient accepter de vivre en retrait de l'humanité, reclus dans leur château comme dans une cellule, contraints de prendre toute leur vie en charge en solo, ne pouvant se hasarder à requérir les services d'un autre, qui divulguerait rapidement la supercherie, ameutant aussitôt les increvables fripouilles qui battraient la campagne alentour.

3) Cette propriété pouvait être encore si miteuse ou répugnante ou grotesque ou maléfique que personne ne voudrait ni la posséder — comme ces « cachalots puants », morts sur la mer sans qu'on les eût touchés, et qui flottaient ainsi, épaves sans propriétaires que les baleiniers trouvaient si intolérables, qu'aucune cupidité n'aurait pu les décider à s'en saisir —, ni l'effleurer du bout des doigts, de crainte de se laisser contaminer, ni même l'offrir à son pire ennemi, qui n'en mériterait pas tant ; au point que c'était finalement son propriétaire qui souhaiterait la refourguer au premier venu, comme un cadeau empoisonné, une malédiction ou un Valet Noir dont on ne parvient pas à se défaire.

4) Pour finir, cette propriété privée pouvait être possédée, à l'identique, par tous les hommes ; chacun la sienne, et la même — la jalousie étant le motif qui expliquait la plupart des larcins ou des cambriolages, si l'on se fiait aux travaux des psychologues. Et c'était tout. Pour profiter pleinement d'une propriété privée qui restât à l'abri de la résolution des inventeurs, il fallait piocher dans l'une ou l'autre de ces quatre conditions, il n'y en avait pas d'autres.

Mais un vigile du supermarché avait cru surprendre un client en flagrant délit de vol, et le responsable du magasin traversa bientôt la foule, entouré de quelques gorilles, afin de déloger Mignot et mettre un terme à toute cette mascarade, qui avait suffisamment duré. Sinon que l'assemblée ne l'entendit pas de cette oreille, et rapidement, chahuté par la foule, violenté même, comme il devait le déclarer plus tard, au cours de son procès, le directeur fut contraint de reculer, et de reprendre le chemin de ses bureaux, bien résolu à s'en remettre à présent aux forces de l'ordre, pour faire respecter les lois de ce fichu pays.

Pendant ce temps, Mignot poursuivait son propos, impassible. Un nouveau problème avait surgi dans l'intervalle, et il fallait tâcher de le résoudre en vitesse, car le gantier avait encore beaucoup de choses à dire. Ce problème, c'était celui de la propriété privée appliquée aux *êtres humains*. Que les hommes eussent été traités parfois comme de simples propriétés privées, la question se posait à peine, tout allait dans ce sens, inutile d'énumérer toutes les situations où on les faisait fonctionner comme des poissons attachés ou des corps-morts. Et cela au fond concordait avec son système un peu baroque. Puisque les hommes étaient eux-mêmes des épaves, errant au milieu des épaves, ils pouvaient se faire harponner *manu militari* par toutes les baleinières croisant dans leur sillage. En somme, parce que les individus étaient aussi des poissons perdus, les esprits malhonnêtes pouvaient être tentés de se les attacher solidement, dans l'intention d'alimenter leurs mécanismes de production dont les organes étaient les hommes, ou simplement pour sauvegarder l'intégrité de leur mariage, comme ce monsieur auquel Erskine avait fait allusion, devant le juge Lord Ellenborough, et qui voulait rentrer de nouveau en possession de sa femme, après avoir été forcé de l'abandonner, c'est-à-dire de la rendre à son statut de poisson perdu, pour n'être pas parvenu à brider sa nature vicieuse.

Hormis que les êtres humains étaient des corps flottants d'un genre singulier, qui possédaient leur propre moteur, leur propre volonté ; Mignot se moquait gentiment de ce que les hommes étaient des « épaves automobiles », c'est-à-dire des épaves qui naviguaient librement sur les mers de la vie, sans attendre qu'une tempête les délogeât ou que des baleiniers s'en emparassent, même si les tempêtes parfois aussi les délogeaient, et s'ils se faisaient ferrer au petit bonheur. Mais parce qu'ils étaient des épaves automobiles, il était nécessaire, pour s'accaparer les hommes, pour se les attacher fermement, de disposer de chiens plus coriaces, plus cruels encore que tous ceux qu'on avait pu déployer pour s'attacher les objets flottants du monde. Il fallait s'en remettre à des chiens plus vicieux que les tatouages ou que les chaînes, des chiens qui attachaient les poissons perdus *de l'intérieur*, comme l'éthyle, les narcotiques et toutes les drogues qui vous transformaient un gaillard plein d'entrain en loque humaine, prête à subir tous les sévices pour obtenir sa dose journalière de poison.

Et pour le gantier, c'était encore la disposition bifide des hommes à vouloir voler sans être volés qui avait tout corrompu. Pour en finir avec l'appropriation des hommes par les hommes, pour en finir avec l'esclavage, il fallait une nouvelle fois, et plus ici que partout ailleurs, en finir avec le fléau de la propriété privée. Or tout cela reposait sur une fausse évidence, qui avait la dent dure, et que Mignot aspirait

à détruire une fois pour toutes. Comme Aristote plus de deux mille ans avant eux, les Niveleurs de la révolution anglaise de 1649, aussi bien que John Locke un peu plus tard, avaient stipulé en effet que l'homme était *le propriétaire de sa propre personne* ; et même qu'il fallait trouver là le motif de sa liberté.

Le Stagirite avait été clair sur ce point dans *Les Politiques*, en 1254a13-17 : les esclaves étaient des « biens acquis », qui appartenaient complètement à leurs maîtres ; et Mignot disait pour sa part qu'ils étaient autant de poissons attachés, au même titre que toutes les *res in patrimonio*, quoique cueillis sur quelque foire aux esclaves, plutôt que sur les grèves ou dans les vergers. Les hommes appartenaient à celui qui les prenait, et qui savait les garder — qu'il les convainquise d'une manière ou d'une autre de rester à sa disposition, en leur offrant quelque rétribution ou toute autre consolation en échange de leur sujétion, ou qu'il les dissuadât par la menace de prendre la poudre d'escampette. Et c'était encore ce qu'avait montré Platon : les propriétaires ne craignaient pas leurs domestiques, parce que la cité tout entière, avec ses gardiens et ses lois, avec ses châtiments suspendus au-dessus de leurs petites têtes d'esclaves, était derrière ceux-là, pour leur prêter assistance, à la moindre tentative d'évasion. « *Mais alors, si quelque dieu retirait de la cité l'un de ces particuliers qui possèdent une cinquantaine d'esclaves ou même plus, et le transférait, lui, son épouse et ses enfants, avec tous ses biens et tous ses domestiques dans un désert, où il ne pourrait recevoir l'assistance d'aucun homme libre, dans quel état de crainte, en proie à quelles frayeurs crois-tu qu'il se trouverait en pensant à son sort, à celui de son épouse, et de ses enfants, craignant constamment d'être assassiné par ses serviteurs ?* » Dans le cas de la propriété privée appliquée aux hommes, il fallait que les chiens fussent nombreux, et d'un genre éminent ou supérieur, à l'instar de la loi, car les hommes étaient des épaves qui pouvaient se retourner violemment contre leurs possesseurs, pour retrouver leur statut de nomades, c'est-à-dire pour retrouver leur liberté volée.

Aristote faisait bien le partage entre ceux qui, par nature, devaient être commandés et ceux qui, par nature, devaient commander. Ainsi donc, tous les hommes n'étaient pas appropriables ; mais la nature avait néanmoins apposé sa signature sur tous, afin de marquer la différence entre les hommes libres et les « biens acquis animés » ; et cette signature, comme il se doit, variait des uns aux autres : les premiers étaient « droits et adaptés à la vie politique », les autres étaient « robustes » et ne possédaient que leur force de travail. Déjà des marques, des tatouages. Mais précisément ces marques étaient tout ce qu'il y a de plus arbitraire, de plus hasardeux, comme l'avait avancé Mignot, comme le notait Aristote lui-même en 1254b32-33, puisque le contraire aussi se rencontrait, puisqu'il était des esclaves qui avaient un corps d'homme libre, et parfois une âme du même crû ; et comment les distinguer les uns des autres à présent ? Dès lors, si le droit de propriété s'exerçait sur certains hommes, il pouvait s'exercer identiquement sur tous ; et s'il y avait des poissons attachés humains *de fait*, c'est bien parce que tous les hommes étaient des poissons perdus *de droit* — sans que les patrons, les princes et les papes échappassent à la règle ; car il n'était pas de petit chef, régnant comme un despote sur son troupeau de servants, qui ne fût lui-même la basse propriété d'un autre, plus haut placé que lui. Autrement dit, la domination et l'esclavage étaient les deux faces de la même pièce de monnaie.

John Locke abordait le problème par un autre biais. Que chacun fût le « *propriétaire de sa propre personne* » permettait selon lui de donner un fondement à l'appropriation par le travail, qui joignait à la nature quelque chose qui appartenait en propre au travailleur. Pour l'Anglais, l'homme avait l'usage et la jouissance exclusifs du travail de son corps et de l'ouvrage de ses mains, et il transmettait au monde extérieur, par son labeur, le rapport de propriétaire qu'il entretenait d'abord avec lui-même. Mais il avait beau arguer ensuite que le pouvoir législatif, « *établi dans la République par consentement* », assurait la liberté de l'homme dans la société, c'est-à-dire la liberté de ne pas être « *assujetti à la volonté inconstante, incertaine et arbitraire d'un autre homme* », le mal était fait, le ver était dans le fruit, depuis le départ. Car c'était bien ce qui se passait *de fait*. Car *de fait*, n'en déplaise à John Locke, il y avait des esclaves dans le monde.

Et la démonstration de Mignot, pour déconstruire les arguments du *Second traité du gouvernement*, était imparable. Si les hommes étaient propriétaires d'eux-mêmes, c'était à la faveur de quelque marque, toujours provisoire, toujours corrompue, de quelque chien qu'ils opposaient tant bien que mal à ceux qui souhaitaient se les attacher. Si les hommes étaient propriétaires de leur propre personne, alors d'autres pouvaient s'en saisir, aussitôt que cette marque se dissipait ou que ce chien battait de l'aile. Les hommes parfois pouvaient se laisser harponner par leurs semblables, c'est-à-dire renoncer, de gré ou de force, à leur statut de propriétaire, pour devenir la propriété d'un autre.

Et le gantier disait tout le contraire. Un homme libre n'était le propriétaire de rien du tout, et surtout pas de sa petite personne ; les hommes étaient si avides de posséder le monde, qu'ils se persuadaient également de la possession de leur vieille carcasse. Or tant qu'il y aurait des hommes qui se possédaient eux-mêmes, il y en aurait d'autres qui ne se possèderaient pas eux-mêmes, il y aurait des maîtres et il y aurait des esclaves. Loin de là, les hommes étaient des épaves, comme telles inappropriables. Jamais étourderie philosophique n'avait produit des effets à ce point délétères dans le monde occidental, que cette histoire d'individus qui s'appartenaient à eux-mêmes, manigancée par le Philosophe et son héritier anglais. Car les individus étaient insaisissables, comme n'importe quel corps flottant, ils vous glissaient des mains aussi facilement que des anguilles. Mais ils étaient tout aussi bien « visqueux », pour reprendre le vocabulaire de Jean-Paul Saffre, puisque c'était toujours eux qui finissaient, au bout du compte, comme Hegel l'avait superbement montré dans la section A du chapitre IV de la *Phénoménologie de l'esprit*, par saisir les harponneurs, par les pomper, les aspirer, les attirer en eux comme le fond d'un précipice. « *Il y a des possessions vénéneuses* », avait dit Saffre. Autrement dit, c'étaient toujours les choses, ou les hommes, qui finissaient par vous posséder.

Cette fois, ce fut comme une apothéose. Toute l'assemblée exulta. Les auditeurs de Mignot sautaient en l'air, en battant des mains avec fracas, criant, sifflant, riant même, tant cela leur paraissait évident, et drôle, de s'être laissés bernier comme ça si longtemps par les propriétaires, et d'avoir cédé eux-mêmes aux sirènes de la propriété privée.

## IV.

Où l'on apprend que la pauvreté est l'état de celui qui, n'ayant rien en propre, peut user de tout.

LIV. I, pp. 48, 49, 63.

**201.** *Qu'est-ce que l'état civil ?*

*L'homme est né pour la société ; c'est une vérité démontrée par l'observation et par les faits. En aucun temps, en aucun lieu, on n'a vu l'homme vivre isolé et solitaire. L'histoire le présente partout réuni en peuplades plus ou moins nombreuses. Mais ces premières ébauches des sociétés, formées par cet instinct naturel qui porte l'homme à se rapprocher de son semblable, étaient d'abord fort imparfaites. Aucune convention n'avait réglé les conditions de l'association, ni les droits respectifs des associés. Ces conditions et ces droits n'avaient d'autre règle que celles de la loi naturelle, toujours contestées, toujours insuffisantes lorsqu'il n'existe pas de supérieur commun, qui puisse les appliquer et contraindre à les suivre.*

[...]

**205.** *Les droits dont jouit l'homme en société sont de deux espèces : les uns lui sont donnés par la nature, il en jouissait avant d'entrer dans l'état civil. Ces droits, lorsque le bien de la société l'exige, et autant seulement qu'il l'exige, peuvent être modifiés par les lois civiles, qui en garantissent à chaque associé une jouissance plus assurée, au moyen de la nouvelle sanction qu'elles leur donnent ; mais ils ne peuvent être abolis par aucune institution légitime. Le but de toute association est nécessairement le bien-être des associés, et la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.*

[...]

**251.** *La propriété est le troisième des droits absolus de l'homme.*

*Considérée comme un droit naturel et absolu, c'est la faculté de jouir paisiblement des biens que l'on possède, sans pouvoir être contraint de les céder contre son consentement.*

*Considérée comme un droit civil, c'est la faculté d'acquérir et de posséder des biens, de les aliéner, d'en disposer à titre onéreux ou gratuit, entre-vifs ou par testament, néanmoins suivant la loi.*

*La propriété, qui prend son origine dans le droit naturel, a reçu sa perfection du droit civil, qui l'a rendue permanente [...]*

*Le droit de propriété comprend la faculté de recueillir les successions, les legs, les donations entre vifs, etc. ; de transmettre ses biens par les mêmes moyens, d'acquérir par prescription, etc.*

*Ainsi ce droit absolu dans son origine prend dans la société un caractère relatif. Il y subit des modifications presque infinies qui le rendent tellement compliqué, que la plupart des contestations qui naissent entre les hommes, ont la propriété pour objet.*

\*

L'après-midi était déjà bien avancé. Le soleil déclinait, mollement suspendu dans le ciel tourmenté de la fin de l'automne. Bientôt il ferait sombre et froid ; bientôt la nuit viendrait refermer cette brève parenthèse de chaleur et de lumière, et rendre leur place aux ténèbres. Mignot voulait insister, avant d'abandonner ses fidèles nouvellement rendus à leur destin d'inventeurs, sur la dimension pratique de sa théorie, qui avait peut-être échappé à quelques uns. Surtout, il ne fallait pas se méprendre sur le sens du concept d'*objet trouvé* ou de *corps flottant*. Il ne s'agissait surtout pas de rendre les gens plus riches, en les invitant à se remplir copieusement les poches, à garnir leurs besaces, leurs caddies, à farcir leurs maisons de la cave au grenier. Bien au contraire. Il s'agissait seulement de rendre la pauvreté désirable, comme s'y étaient toujours employés les philosophes.

Aristote faisait la distinction, dans *Les politiques*, entre deux genres d'acquisition, l'un naturel, car borné, et l'autre contre-nature, car sans limites. C'était ce second genre d'acquisition que le Stagirite avait nommé la « chrématistique ». Car de chaque épave que nous tendait la nature, on pouvait faire deux usages : l'un qui lui était propre et l'autre qui lui était étranger. Pour le dire simplement, il y avait d'un côté l'usage à proprement parler, c'est-à-dire le *manierement* de l'objet, qui n'avait pas d'autre règle, n'en déplût à Heidegger, que celle que chacun se donnait à lui-même ; et il y avait, de l'autre, la tentation de mettre cet objet de côté, de le *remiser* pour plus tard, de le *réserver* ; par quoi l'objet acquérait une forme sociale qui n'avait plus rien à voir avec sa forme naturelle — et le gantier de noter qu'on retombait là sur la double disposition augustinienne (voler/ne pas être volé), ou sur les deux pôles de l'axiomatique sociale des sociétés modernes (décoder/recoder). Et la chrématistique était bien l'art d'escamoter les biens, de les subtiliser en catimini, de les séparer de leur milieu ambiant, et donc de l'usage commun, à l'infini, organisant ainsi la raréfaction des choses épaves dans le monde. Et cela avait pour conséquence de leur adjoindre une propriété nouvelle, et absolument inédite, qui consacrait désormais leur caractère fétiche, à savoir la funeste *valeur d'échange*.

Et c'était un chemin à fuir, pour Aristote, car à vouloir remiser comme ça les objets, à ne plus considérer que la valeur en eux, à en faire autant de corps-morts, privés de leur valeur d'usage, inertes, on s'interdisait du même coup de pouvoir les utiliser. Un philosophe italien avait montré que le spectacle et la consommation de l'objet, qui caractérisaient la « religion capitaliste », étaient les deux faces d'une même « impossibilité de l'usage », voire sa plus complète négation. Et chacun se souvenait du roi Midas, qui avait demandé au dieu Bacchus de convertir en or tout ce qu'il toucherait, sans imaginer qu'il se condamnerait par là même à la famine, incapable maintenant de manger les mets et les fruits apportés par ses serviteurs, qui durcissaient sous sa main. « *Effrayé de ce malheur étrange, riche et pauvre à la fois, il voudrait se soustraire à ces funestes richesses* », racontait Ovide. En effet, en effet, ironisait le Stagirite, « *c'est une étrange richesse que celle dont le propriétaire meurt de faim* ». Et saint Matthieu n'avait pas dit autre chose : n'amassez point de trésors que le ver et la rouille gâteront et que les détresseurs perceront et déroberont ! (Mt 6, 19) Sinon que les trésors dans le ciel connaissent le même sort, balayés comme des chimères par les marteaux des philosophes. Il fallait craindre toute forme d'accumulation comme la peste, voilà la vérité, voilà l'évidence, voilà ce qu'avaient inlassablement répété tous les auteurs un tantinet sérieux ; et Mignot maintenant, qui le répétait à son tour.

En définitive, la théorie aristotélécienne était soluble dans celle du gantier. Car s'il fallait s'en tenir à l'usage, comme le stipulait le chapitre 8 du livre I des *Politiques*, toute forme de propriété privée, qui requérait qu'on s'attachât quelque objet inutilisé, et qu'on en interdise partant l'usage à autrui, était proscrite. D'autant qu'il était possible, ici encore, de prendre le problème à rebrousse-poil. Les titres de propriété étaient essentiellement négatifs, ils offraient la jouissance exclusive de tel ou tel lopin de terre, de tel ou tel artefact, à l'exception de tous les autres. Et dans ces conditions, les zéloteurs de la propriété privée se trouvaient constamment frustrés, devant l'immense profusion de biens qui couvraient la terre,

et ils courraient sans repos après les objets, et les domaines, pour se les attacher, fiévreusement, car les collections étaient toujours incomplètes, et le défaut de ce qui leur manquait leur donnait plus de tourments que s'ils n'avaient jamais rien eu. Comme l'avait fait remarquer Jean-Jacques Roubaud : « *Un propriétaire veut être partout le maître, et ne se trouve bien que là où il n'est pas : il est forcé de se fuir toujours.* » En ce sens, c'était bien le chemin inverse que devaient emprunter tous les prétendants à la tranquillité de l'âme : se départir peu à peu des biens qui les encombraient, qui les enchaînaient, et partant les restituer au libre usage de leurs frères humains. Car n'en posséder aucun, c'était aussi les posséder tous, sans exception, tous les corps flottants disséminés sur la terre, pour nous, à notre disposition, attendant seulement qu'on les trouvât et qu'on s'en emparât, le temps de s'en servir — avant de passer la main.

Le démon de la propriété infectait tout ce qu'il touchait, et d'abord l'âme humaine, qui se laissait rapidement empoisonner, dès lors qu'elle s'aventurait sur le malheureux sentier du collectage et de la thésaurisation, au point de devenir bientôt dévorante, insatiable, possédée elle-même. Et Mignot rappelait les paroles de Blaise Passant, qui avait dit un jour : « *C'est une horrible chose de sentir s'écouler tout ce qu'on possède.* » Or si les philosophes étaient parvenus à s'accorder sur un point, c'était bien celui-ci, que tout s'écoulait autour de nous, que le monde était ce grand fleuve dont parlait Héraclite, gorgé d'épaves emportées par le courant terrible, et dans lequel il paraissait insensé de vouloir attraper deux fois le même outil. Et non seulement les propriétaires étaient malheureux, mais surtout ils répandaient le malheur à la ronde, comme pour se consoler de leur triste sort d'harponneurs boulimiques. Voilà comment le gantier avait compris cette douce rêverie de Jean-Jacques Roubaud, qui clôturait le quatrième livre de l'*Emile*, éveillée par l'emploi inopiné d'un conditionnel : « si j'étais riche ». C'était la propriété privée, encore et toujours, telle qu'elle se donnait maintenant dans l'activité de la chasse, c'est-à-dire de l'accaparement exclusif et destructif des *res nullius*, c'était la propriété privée qui venait semer la discorde parmi les hommes, comme Platon l'avait parfaitement pressenti. Car s'il voulait que son droit de chasse fût dûment respecté sur ses terres, le seigneur devait s'entourer d'une floppée de chiens, c'est-à-dire de murailles, d'épagneuls, de gardes, de juristes, pour protéger son domaine de la jalousie de ses voisins, tout désireux d'usurper son droit, comme il l'était d'usurper le leur. Et tout cela donnait lieu à moult querelles, haines, et procès, sans compter les châtiments pour punir les braconniers, et la misère et les gémisséments des familles, au point que le plaisir de la chasse cessait très rapidement d'en être un.

A l'inverse, il était clair pour Mignot que le précepteur d'Emile, qui représentait un modèle de rectitude morale pour tous les honnêtes gens, avait toujours été quelque espèce d'inventeur incorrigible, sur lequel ils seraient bien inspirés de calquer leurs petites habitudes. En témoignait selon le gantier cet extrait, qui suivait de près les réflexions sur le droit de chasse : « *Pour moi, je ferai là-dessus dans ma richesse comme dans ma pauvreté. Plus riche maintenant du bien des autres que je ne serai jamais du mien, je m'empare de tout ce qui me convient dans mon voisinage : il n'y a pas de conquérant plus déterminé que moi ; j'usurpe sur les princes mêmes ; je m'accommode sans distinction de tous les terrains ouverts qui me plaisent ; je leur donne des noms ; je fais de l'un mon parc,*

*de l'autre ma terrasse, et m'en voilà le maître ; dès lors, je m'y promène impunément ; j'y reviens souvent pour maintenir la possession ; j'use autant que je veux le sol à force d'y marcher ; et l'on ne me persuadera jamais que le titulaire du fonds que je m'approprie tire plus d'usage de l'argent qu'il lui produit que j'en tire de son terrain. Que si l'on vient à me vexer par des fossés, par des haies, peu m'importe ; je prends mon parc sur mes épaules, et je vais le poser ailleurs ; les emplacements ne manquent pas aux environs, et j'aurai longtemps à piller mes voisins avant de manquer d'asile. »* Et même, complétait le gantier, les fossés ni les haies n'arrêtaient les batteurs de grèves, qui les franchissaient sans coup férir, jamais celles-ci n'étaient suffisamment épineuses pour entraver les contorsions de leurs corps souples, ni ceux-là assez profonds pour qu'ils ne les méprisent d'un saut hardi. Les haies et les fossés n'avaient jamais arrêté personne, et vexé moins encore, on les recherchait au contraire, on en redemandait même, comme autant de défis à relever ; ils n'avaient jamais servi à autre chose qu'à indiquer aux chercheurs de pépites et d'aventures la direction à prendre.

« Et si tout le monde faisait comme vous ? », avait demandé un dégoûtant personnage, qui était resté prostré tout ce temps, abattu, les bras repliés autour du torse pour lutter contre la bise. Mignot fit volte-face, pour le regarder droit dans les yeux. Oui ! C'était exactement ça. Il fallait que tout le monde s'y mette, et en chœur même, pour que ça marchât ; et plus ils seraient nombreux à imiter son exemple, et à prendre la propriété par son côté indécis, plus ils seraient nombreux à braver l'axiomatique capitaliste, et la justice, tout là-haut, qui les toisait sans les voir, et mieux ça tournerait ici-bas, plus les objets circuleraient de mains en mains, de plus en plus vite, à toute allure bientôt. Le principe de l'universalité de l'action ne pouvait rien contre la démonstration du gantier, puisque c'était elle justement qui le réclamait. Ou bien qu'on lui rendît la pareille, à ce rabat-joie, et qu'on y regardât de plus près. Si tout le monde faisait comme les propriétaires, si tous les enfants du peuple s'attachaient les objets qui leur tombaient sous la main, et à qui mieux mieux, les continents seraient saturés de clébards, de cerbères, qui aboieraient sans discontinuer, l'œil en feu, qui nous gâcheraient nos promenades et nous condamneraient finalement à rester chacun chez soi, cloîtrés derrière nos grillages cruels, comme autant de taulards en cabane !

Sûrement, en quelque manière, la propriété privée permettait-elle aux gens de s'enrichir, quoique toujours sur le dos des autres ; mais elle ne leur promettait jamais le bonheur. C'était même exactement l'inverse, comme les deux pôles d'un aimant, la propriété et la félicité se repoussaient l'une l'autre, on goûtait d'autant plus facilement à la première, qu'on avait définitivement tiré un trait sur la seconde. Car pour tout ce qui touchait au bonheur — et c'était là finalement la modeste ambition de Mignot : rendre les gens heureux — la richesse n'était d'aucun secours pour les hommes, elle représentait même une satanée entrave, peut-être la pire qui soit.

Alors il fallait considérer les choses selon un autre biais. Et c'était bien ce que Mignot s'était efforcé de faire, tout au long de son exposé, qu'il avait bâti à la petite semaine, en piochant dans la parole des Anciens, et dans sa propre expérience de la grande confiscation capitaliste. Il fallait trouver un autre usage du

monde, qui ne soit pas celui de la propriété privée, qui ne soit pas celui de l'économie. Surtout, il n'y avait qu'à ouvrir les yeux ; il n'y avait qu'à reprendre le chemin de l'ontologie, sur lequel André Breton et Alberto Giacometti s'efforçaient de nous entraîner, chaque fois qu'ils évoquaient leurs éternelles baguenaudes aux puces de Saint-Ouen ou sur la plage du Fort-Bloqué, près de Lorient. Oui, c'était ça, il n'y avait qu'à se réconcilier avec la grande brocante du monde. D'autant que c'était aussi une manière de se réconcilier avec l'incompressibilité du temps de la nature, qui était le temps des sucres qui fondent. Pour le gantier en effet, la tentation de l'accaparement trouvait sa source dans l'inattention des hommes aux conditions du présent. Toujours ils regardaient au-delà d'eux, vers le futur, craignant le manque et la privation pour des jours auxquels ils n'étaient jamais certains d'arriver. A l'inverse, accepter l'ontologie des biens épaves, c'était porter une attention nouvellement accrue à ce qui était là, ici et maintenant. Prendre chaque minute en elle-même, comme indépendante de la précédente et de la suivante ; et ça valait aussi bien pour les heures et pour les secondes. En somme, il s'agissait de réapprendre à se laisser surprendre par le temps de la vie et de l'univers, par la *durée*, qui était essentiellement « nouveauté », comme y avait amplement insisté Bergson.

Et n'était-ce pas là pourtant ce à quoi avaient renoncé tous les hommes, qui s'attachaient stupidement à leurs biens, pour les retrouver à la même place, tout au fond de leur écrin, un peu plus tard, ou des années après, jamais peut-être, disponibles pour eux seuls, qui en détenaient la clé ? Et tout cela était bien triste en vérité. Mignot se désolait de voir, dans la majorité des villes occidentales, ces myriades de vélos immobiles, arrimés solidement aux arbres et aux réverbères à l'aide de cadenas monstrueux. Fichtre ! C'était à désespérer des hommes. Chaque citoyen régnant sur son petit deux roues rien qu'à lui, et prêt à appeler la police, sitôt qu'un miséreux chercherait à s'en saisir pour reposer ses pieds fourbus de vagabond le temps d'une course folle dans le labyrinthe de la cité. Dans ces villes indécentes, il y avait les propriétaires de vélos d'un côté, et en face tous les envieux que la roue de la fortune avait condamnés à regarder pédaler les autres. Si bien qu'entre les premiers et les seconds, il avait fallu mettre les forces de l'ordre, qui ne comptaient pas leurs heures pour traquer les dénicheurs de bicyclettes en cavale. En somme, rien n'avait changé depuis Platon ; et la cité gorgée d'humeurs de *La République*, dans laquelle Socrate avait cru bon de lâcher son armée de chiens et de loups, on pouvait la retrouver ici même, inscrite en filigranes dans la chair des métropoles occidentales.

Et Mignot suggérait le contraire, pour en finir avec la guerre des biens. Rendre les vélos à leur statut de choses épaves, en prohibant définitivement l'usage des chaînes et des cadenas. Ensuite tout redevenait facile. Chacun chevauchait le premier cycle qui lui tombait sous la main, ce qui ne manquait jamais d'arriver, dans ces paysages urbains où ils se comptaient par centaines et par milliers ; chacun abandonnait sa bécane une fois arrivé à destination, flottante, disponible pour le prochain qui passerait, certain qu'un autre aurait déposé sa monture dans le voisinage, sitôt qu'il lui faudrait prendre le chemin du retour. Voilà à quoi devaient ressembler des vélos libres, des vélos libérés enfin du joug de la propriété. Diantre, c'était simple comme bonjour ! Et cela assurément n'avait rien à voir avec ces

détestables « Vélib' » ou ces pitoyables « Vélostars », amarrés à de lourds dispositifs anti-vol, et dont l'utilisation était fortement taxée, et contrôlée en temps réel par tout un fatras de puces et de mouchards ; ces vélos-morts qu'installaient les mairies socialistes dans leurs centres-villes, en lien étroit avec les services de police.

On opposait à Mignot, que ces vélos flottants, ces bicyclettes épaves, n'appartenant pas en propre à ceux qui les utilisaient, serait rapidement maltraités, et cesseraient aussi vite de remplir leur fabuleuse fonction d'engins locomoteurs. Le gantier pour sa part n'en croyait rien et invitait les sceptiques à ouvrir le *Manuel* d'Epictète, pour s'en convaincre. Car c'étaient probablement les Stoïciens qui étaient parvenus à la compréhension de la nature la plus proche de celle qu'il avait acquise lui-même. Epictète enseignait en effet aux hommes de ne jamais dire de rien : « je l'ai perdu » ; mais simplement : « je l'ai rendu ». Notre bien ou notre domaine nous avaient été ravis ? Eh bien ! Ils avaient seulement été restitués à la nature, qui nous les avait gracieusement prêtés d'abord. A quoi l'on répliquait généralement que le ravisseur était un scélérat, qui méritait d'être puni. Mais que nous importait le visage de celui que le prêteur avait choisi pour venir nous réclamer son dû ? Et c'était là que le *Manuel* allait contre l'opinion du plus grand nombre, viciée par le quiproquo de la valeur d'échange. Aussi longtemps que le *cosmos* nous le permettait, il nous revenait de prendre soin de ce bien, ou de ce domaine, comme de la chambre à coucher d'un ami dont nous aurions été les hôtes. Mais quoi ! C'était le droit de propriété lui-même qui consacrait le droit d'user (*usus*), mais tout aussi bien celui d'abuser (*abusus*) des choses épaves, c'est-à-dire le droit de les laisser pourrir dans un coin, toutes déglinguées, de les abandonner aux ravages de l'érosion ou de les mettre soi-même en pièces, juste pour le plaisir. Au contraire, le maniement des objets trouvés impliquait une déférence sans limites pour la chose elle-même, qui nous faisait l'honneur d'être venue jusqu'à nous, et qu'on manipulait alors comme un objet précieux qu'un proche nous aurait confié, et qu'il faudrait lui rendre intact. Même, pour Mignot, il semblait logique de penser que les hommes, dans une société reconvertie à l'ontologie du sens commun, s'ingénieraient à relâcher leurs trouvailles en parfait état de marche, voire à les embellir et les améliorer constamment, comme le personnage de ce film coréen, qui pénétrait secrètement dans les maisons vacantes, pour y passer la nuit, sans jamais omettre d'y effectuer les menus travaux domestiques, et d'y réparer ce qui ne fonctionnait pas, avant d'en rendre l'usage à leurs propriétaires, impeccables. Et même, puisqu'il était question des vélos épaves, cela ne pouvait-il pas entrer dans les prérogatives de quelque service municipal, de récolter une fois l'an les modèles les plus mal en point, et de leur offrir une nouvelle jeunesse ?

Il suffisait en somme de « transformer le vol en don », comme Jean-Jacques Roubaud s'était fait le mérite d'offrir le mémoire imprimé de M. Micheli au directeur de la Douane de Genève, qui le lui avait ravi ; ou Henry David Thoreau, qui laissait la porte de la maison de Walden ouverte de jour comme de nuit, avait confié son volume doré d'Homère à celui qui l'y avait trouvé, espérant seulement qu'il se fût agi d'un « soldat de son camp ». Et quel plus beau destin pour un livre, que de glisser d'une table de chevet à une autre ? D'autant qu'il s'agissait là d'une exception, qui venait simplement confirmer la règle. Car pour Thoreau, le vol et la rapine se produisaient seulement dans les communautés où certains possédaient

plus qu'il n'était suffisant, pendant que d'autres n'avaient pas assez pour goûter aux joies de l'existence. Mais que pouvait-on bien soustraire à celui qui n'avait rien, et qui vivait au rythme de la générosité de la nature, et des flux décodés de données numériques, de gourmandises, d'alexandrins et de bidules invraisemblables ?

Autant que Mignot pouvait en juger, la propriété, que les générations se refilaient comme ça les unes aux autres, était une belle calamité, une malédiction assurément, pour celles qui en héritaient, et qui avaient à mener leur vie en poussant toutes ces choses devant elles, et avancer comme elles pouvaient, bien près d'être écrasées et étouffées sous le fardeau. Et pour Thoreau, « *les sans-dot, qui luttent à l'abri de pareils héritages comme de leurs inutiles charges, trouvent bien assez de travail à dompter et cultiver quelques pieds cubes de chair* ». Pourquoi les hommes remuaient-ils ciel et terre pour prendre soin de toutes leurs bricoles, sans songer un seul instant à discipliner leurs corps affamés, et leurs âmes cupides, qui les éloignaient constamment de l'ontologie véritable, et à savourer simplement ce qui était là, « à notre portée » comme le disait Epictète — Mignot comprenant la distinction stoïcienne entre les choses qui sont « à notre portée » et celles qui sont « hors de notre portée » dans un sens directement chiropratique ? En fait, tout l'exposé du gantier, qui avait duré une journée entière, menait là, à cet éloge discret du dénuement, et de l'impécuniosité. Car pour retrouver l'abondance du monde, jalousement dissimulée par les propriétaires, pour se rabibocher avec les épaves de l'univers, il fallait se décharger, se délester de tous les biens qui nous empêchaient de virevolter avec elles, au gré des courants d'air. Et n'était-ce pas là l'idéal qu'avait loué le vénérable Diogène de Sinope : se porter toujours tout entier avec soi, à l'instar du prétendu « sauvage » du deuxième *Discours* de Roubaud ?

Mais là encore il ne fallait pas s'y méprendre. Mignot ne prônait pas un communisme de l'austérité, comme celui que Platon voulait imposer à la classe des gardiens, tout au long de *La République*. Et il rouvrait son volume : « *D'abord, nul bien ne sera la possession privée d'aucun d'entre eux, sauf ce qui est de première nécessité ; ensuite, aucun ne possédera d'habitation ou de cave telles que quiconque le souhaite ne puisse y entrer.* » Et certes cela pouvait faire penser à certains propos tenus par le gantier. Hormis que les gardiens devaient se tenir à cette discipline de fer, et supporter sans râler les douloureux effets du manque et de l'abstinence. De là qu'Adimante objectât à Socrate, en 419a, qu'il ne rendait pas ces hommes vraiment heureux, en leur ôtant la jouissance de toutes les gâteries de la cité malade. Mignot pour sa part disait le contraire, et c'était pour cela qu'il parlait d'un « communisme de l'abondance ». Oui, les inventeurs devaient savoir vivre en ascètes, ils devaient être prêts à manquer de tout, à supporter le jeûne et la privation ; l'exercice et la discipline pouvaient les y aider. Oui, la plus grande richesse pour l'homme était de vivre le cœur content de peu ; car de ce peu il n'y avait jamais disette, tout le monde était d'accord là-dessus. Sinon qu'on ne manquait jamais de rien dans un monde d'objets trouvés, où l'on croulait en vérité sous l'opulence, comme le savaient tous les carambouilleurs capitalistes. Et dans ces conditions, le vrai sage n'était pas celui qui se laissait mourir de faim dans une grotte. Celui-là était seulement un théoricien de la décroissance, ou un masochiste. Non, le vrai sage était celui qui mangeait toutes les friandises qu'il voulait, *même s'il savait aussi s'en passer*. Et le gantier croyait retrouver ici la « pauvreté la plus

haute », qu’avaient revendiquée autrefois les Franciscains et l’ordre des Pauvres Dames. N’avoir rien à soi, pour pouvoir disposer de tout. Car le monde était en lambeaux, personne ne devait l’oublier. Nous n’avions qu’à tirer sur les morceaux qu’il nous présentait pour les en détacher sans effort.

Et c’était ça, la morale de l’histoire. Il fallait s’exercer à prendre le monde comme il venait. Et les *bouteurs* (chaque fois qu’il prononçait ce mot, Mignot faisait la grimace), c’étaient tous ceux qui ne se satisfaisaient pas des fragments qu’il nous tendait, c’est-à-dire des épaves qui jonchaient le sol, qui pendaient des arbres ou qui trônaient en tête de gondole, et qui s’enclenchaient pourtant dans nos mains à merveille. Les bouteurs voulaient leurs propres morceaux, et ils creusaient la terre, ils en arrachaient des portions titanesques, pour satisfaire leur glotonnerie et disposer de toutes les choses au même instant, incapables de se caler sur le lent tempo de l’univers. Car la théorie de Mignot était également une école de la patience. Celui qui, à son tour, se mettait en quête des objets courus par le plus grand nombre, était contraint parfois, il fallait bien le reconnaître, d’attendre qu’ils fussent libérés par les autres ; car en matière d’usage — et le gantier reconnaissait seulement l’usage — il y avait toujours plus légitime que soi. Sinon que les objets se libéraient toujours, tôt ou tard. Mais s’il avait fallu énoncer une maxime, une seule, pour régler la vie des inventeurs, Mignot aurait suggéré la suivante, qui se suffisait à elle-même. *Pour n’importe quel objet trouvé dans le monde, il y a toujours quelqu’un d’autre qui en a d’avantage besoin que soi.* Et l’on en revenait à l’état de nature de Roubaud, dans lequel il n’était jamais aussi simple de disputer la possession d’un bien, que d’aller un chercher un nouvel exemplaire ailleurs, et peut-être tomber sur quelque chose d’autre, de plus grand, de plus fou — qui pouvait bien le dire ? Et Mignot invitait son auditoire à imaginer la folie de telles journées, passées à papillonner d’un corps flottant à un autre, et l’émotion qui les accompagnait, le degré de fantastique que tout cela pouvait injecter au réel. On partait à la recherche d’une casserole dans le voisinage, pour faire cuire des tagliatelles qu’on avait trouvées la veille dans un supermarché ouvert à tous les vents, et on tombait là-bas sur un vieil alambic, sur un orgue de Barbarie, sur la carlingue oubliée d’un astronef, des choses plus fabuleuses encore, qui nous passeraient pour quelques heures l’envie de manger, pour quelques jours peut-être. C’était ça, et rien d’autre, redevenir des inventeurs : rendre leurs pouvoirs magiques aux objets, afin de réenchâter le monde, transformé du jour au lendemain, par le fait d’une simple décision, et comme par miracle, en une gigantesque pochette surprise.

\*

Mignot, éreinté, la gorge sèche, regarda tous ces corps transis et tous ces visages, qui se tenaient devant lui. La nuit était tombée. Le parking baignait dans la lumière criarde de lampadaires immenses. Personne n’osait rompre le silence. Le gantier referma sa sacoche, descendit finalement de sa chaire à quatre roues motrices et traversa lentement la foule, qui s’ouvrait devant lui, comme jadis la mer des Roseaux s’était ouverte devant Moïse. Bientôt il quitta le parc de stationnement du centre commercial, et la foule restait là, grelottante, interdite, à le regarder s’éloigner.

C'est lorsque la voiture de police banalisée s'arrêta à sa hauteur, et que trois agents de la force publique se jetèrent sur lui, pour le cueillir, que les auditeurs retrouvèrent subitement leurs esprits et qu'ils coururent à sa suite, afin de le tirer de leurs griffes, inaugurant ainsi la série de soulèvements populaires dont l'histoire devait se souvenir comme de la glorieuse « révolution des objets trouvés ».

—  
**Institut de démobilisation**  
**2008 — 2009**  
**<http://i2d.blog-libre.net>**  
**[i2d@no-log.org](mailto:i2d@no-log.org)**

—  
**Sources :**

G. Agamben, « Eloge de la profanation ».  
H. Arendt, *Les Origines du totalitarisme*.  
Aristote, *Physique*.  
— *Les Politiques*.  
A. Breton, *L'Amour fou*.  
G. Debord, *La Société du spectacle*.  
G. Deleuze et F. Guattari, *Capitalisme et schizophrénie I et II*.  
Epictète, *Manuel*.  
G. W. F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*.  
M. Heidegger, *Etre et temps*.  
K. Ki-Duk, *Locataires*.  
J. de La Fontaine, « La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf ».  
J. Locke, *Le Second traité du gouvernement*.  
Lucrèce, *De Natura Rerum*.  
C. McCarthy, *La Route*.  
G. de Maupassant, « L'Âne ».  
K. Marx, *Débats sur la loi relative au vol de bois*.  
— *Le Capital*.  
— *Communisme et propriété*.  
H. Melville, *Moby Dick*.  
Molière, *L'Avare*.  
Ovide, *Métamorphoses*.  
B. Pascal, *Pensées*.  
Platon, *La République*.  
P.-J. Proudhon, *Théorie de la propriété*.  
J.-J. Rousseau, *Emile*.  
— *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.  
— *Les Confessions*.  
Saint Augustin, *Les Confessions*.  
P. Sloterdijk, *Sphères III, Ecumes*.  
J.-P. Sartre, *L'Être et le néant*.  
A. Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*.  
H. D. Thoreau, *Walden*.  
E. Verhaeren, « Le Ramasseur d'épaves ».  
A. N. Whitehead, *Le Concept de nature*.  
E. Zola, *Au Bonheur des Dames*.  
S. Zweig, *Vingt-quatre heures dans la vie d'une femme*.

*« Et l'univers était lui-même comme un grand chalet suisse, fait uniquement avec des gants — des gants du Tyrol et de Turin, des gants paille, réséda, sang de bœuf ; des gants de toutes les couleurs qu'il nous revenait d'enfiler les uns après les autres, au hasard de l'improvisation, pour le prendre par n'importe quel bout, et à chacun son tour. »*